



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024



Ville de BRUZ



SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
INTRODUCTION	3
L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE, FINANCIER ET LEGISLATIF	4
1 – Perspectives économiques en France	4
2 – Etat des finances publiques	5
3 – Les textes législatifs	7
LA SITUATION FINANCIERE DE LA VILLE DE BRUZ	11
1 – Etat rétrospectif de la section de fonctionnement	11
2 – Une masse salariale qui évolue malgré des effectifs stables	14
3 – Une Ville qui investit	15
4 – Poursuite du désendettement en 2023	17
LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES	19
1 – Les objectifs stratégiques	19
2 – La prospective financière	21
LES ANNEXES	28
ANNEXE 1 : Données RH rétrospectives	28
ANNEXE 2 : Eléments sur la dette actuelle de la Ville	29
ANNEXE 3 : ETP 2024 prévisionnels par direction	32
ANNEXE 4 : Actualisation du PPI (Plan Pluriannuel d'investissements)	33
ANNEXE 5 : Dépenses prévisionnelles 2024 par pôles	34
ANNEXE 6 : Comparaison ratios	35

INTRODUCTION

Le débat d'orientations budgétaires représente un moment important de la vie d'une collectivité. Il permet de présenter la stratégie poursuivie et d'éclairer les choix faits en fonction des contraintes financières.

Le présent rapport a vocation à être le support de ce débat.

L'article L 2312-1 du Code général des collectivités territoriales stipule que « *Le budget de la commune est proposé par le Maire et voté par le Conseil Municipal. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.*

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre ; il fait l'objet d'une publication (...) ».

En vertu du décret n°2016-841 du 24 juin 2016, le rapport est « *mis à la disposition du public à l'hôtel de ville dans les quinze jours suivant la tenue du débat d'orientations budgétaires. Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen* ».

Ce Rapport d'Orientations Budgétaires est présenté le 29 janvier pour un vote du budget primitif qui aura lieu le 19 février en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales. Il comporte les orientations budgétaires portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget primitif. Des informations relatives à la structure et à la gestion de la dette sont également intégrées. Il aborde aussi la fiscalité locale et l'évolution de ses taux. En outre, il expose le contexte économique et les grandes orientations du Projet de Loi de Finances, notamment l'évolution des concours financiers de l'État (dotations). La présentation de ratios ou indicateurs permet d'apprécier la capacité d'autofinancement de la commune ainsi que sa capacité de désendettement.

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) concerne, au-delà du conseil municipal, l'ensemble de la population.

Il permet, en l'occurrence, de réaffirmer les engagements pris, aussi bien en termes de trajectoire budgétaire que de priorités de politiques publiques pour la ville et ses habitants.

Il est obligatoire dans le cycle budgétaire, même s'il n'a pas de caractère décisionnel. En cas d'absence, l'adoption du budget primitif ne pourrait avoir lieu. Il informe et permet de s'exprimer sur la stratégie financière de la commune, renforce la transparence vis-à-vis des élus et des administrés et enfin formalise le dialogue.

Les élus de la majorité tiennent à remercier chaleureusement tous les agents de chaque direction pour leur implication au service de la collectivité. Leur professionnalisme et leur dévouement ont cette année encore pleinement justifié la confiance qui leur est donnée.

La rédaction de ce document en particulier n'aurait pas été possible sans le travail, toujours rigoureux, de Mme Lehobey, directrice des Finances ainsi que des membres de ce pôle.

L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE, FINANCIER ET LEGISLATIF

1 – Perspectives économiques en France

Evolution en %	2022	2023	2024p
Croissance du PIB réel	2,5	0,8	0,9
Indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH)	5,9	3,9	2,5
Taux de chômage (BIT, France entière, moyenne annuelle)	7,3	7,4	7,5

► CROISSANCE :

En dépit des multiples chocs auxquels elle a été confrontée en 2022 (crise de l'énergie provoquée par la guerre en Ukraine, poussée inflationniste inconnue depuis les années 1980, forte remontée des taux d'intérêt), l'économie française a plutôt bien résisté jusqu'ici.

Les dernières informations disponibles suggèrent une légère révision à la baisse, à 0,8 %, de la croissance pour l'année 2023, soit un peu moins que le 1% prévu par le gouvernement. Les raisons de cette résilience sont à peu près identifiées :

- Le soutien public qui a permis aux ménages d'amortir en partie les chocs de prix et aux entreprises de préserver à peu près leur trésorerie, avec toutefois une forte disparité sectorielle,
- Le retournement des prix de l'énergie à l'automne 2022 (notamment du gaz et de l'électricité) sous l'effet de l'adaptation de la demande à une nouvelle donne en termes de prix et d'une réorientation géographique des approvisionnements européens en gaz.

L'activité resterait ralentie en 2024 avant de raffermir ensuite. En 2024, la croissance serait davantage tirée par la consommation des ménages, sous l'effet du repli de l'inflation, bénéfique au pouvoir d'achat des salaires, et de la baisse du taux d'épargne.

Le CAC 40 reste quant à lui toujours aussi haut, à plus de 7300 points.

► EMPLOI :

Selon la dernière publication de l'Insee du 29 novembre 2023 sur l'emploi salarié observé en fin de trimestre, les créations nettes d'emplois salariés marchands ont nettement ralenti aux deuxième et troisième trimestres (+ 16 000 et + 21 000 créations nettes respectivement, après + 70 000 au premier trimestre).

Le marché du travail est quand même resté porteur (dopé en France par les mesures en faveur de l'apprentissage), avec un taux de chômage à 7,4 % au 3ème trimestre 2023, un point plus bas que son niveau d'avant la crise sanitaire (fin 2019). Il devrait passer à 7,5% à la fin 2024.

Localement, le taux de chômage reste meilleur qu'au niveau national avec 6% en Bretagne mais désormais au 2nd rang des régions avec le plus faible taux (derrière les Pays de la Loire), 5,7% en Ile-et-Vilaine et 6% également dans la zone d'emploi de Rennes.

Durant l'été 2023, le climat des affaires s'est assombri laissant craindre un marché du travail moins porteur. Hors microentreprises, le niveau des défaillances d'entreprises est désormais nettement supérieur à ce qui était observé avant la crise sanitaire.

► INFLATION :

L'inflation, mesurée ici par l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH), a fortement baissé au cours de l'année 2023, passant de 7,3 % en glissement annuel au mois de février à 3,9 % en novembre. Cette baisse est portée notamment par le recul de l'inflation de l'alimentation et des produits manufacturés. Les prix de l'énergie augmentent eux aussi moins vite, même s'ils connaissent encore des soubresauts liés à la hausse des tarifs réglementés de vente de l'électricité en août 2023 et aux tensions géopolitiques. De son côté, la hausse sur un an des prix des services s'est maintenue autour de 4,0 % depuis février, traduisant en particulier la diffusion progressive des revalorisations du Smic et des salaires négociés au niveau des branches d'activité, avant de connaître un repli, en partie saisonnier, à 3,4 % en novembre. Sur l'ensemble de l'année 2023, l'inflation totale s'établirait à 5,7 % en moyenne annuelle, et l'inflation hors énergie et alimentation à 4,0 %. Le glissement annuel de l'indice IPCH total s'élèverait à 4,2 % au quatrième trimestre 2023, et à 3,2 % pour l'indice IPCH hors énergie et alimentation (contre respectivement 7,0 % et 4,2 % un an plus tôt).

En 2024, l'inflation totale reculerait à 2,5 % et l'inflation hors énergie et alimentation diminuerait plus lentement, à 2,8 %. La modération des hausses de prix de l'alimentation se poursuivrait, en lien avec le fort ralentissement des prix de production agroalimentaires observé depuis plusieurs mois, sous l'hypothèse que les révisions de prix discutées dans le cadre des prochaines négociations commerciales s'achevant fin janvier 2024 restent contenues. S'agissant de l'énergie, malgré les tensions géopolitiques au Proche-Orient, qui ont accru la volatilité du prix du baril, les prix à terme sur les marchés mondiaux du pétrole, du gaz et de l'électricité impliquent une décreue. De son côté, l'inflation hors énergie et alimentation serait essentiellement tirée par la composante des services, sous l'effet des hausses retardées des salaires, les augmentations des prix des produits manufacturés s'amenuisant nettement dans le sillage des prix de production, qui ralentissent depuis le début de l'année.

Enfin, les taux directeurs sont particulièrement hauts. Les opérations de refinancement, notamment, sont actuellement à 4.50% contre 0% en juillet 2022. Ces forts taux amènent les banques à prêter plus difficilement, aussi aux ménages qu'aux collectivités. L'ajustement du marché immobilier à ces taux a commencé, tant en termes de transactions sur le marché de l'ancien que du neuf. La construction neuve fait face par ailleurs à un repli spectaculaire de son activité, qui va peser sur le secteur du bâtiment qui commence à enregistrer des réductions d'emplois.

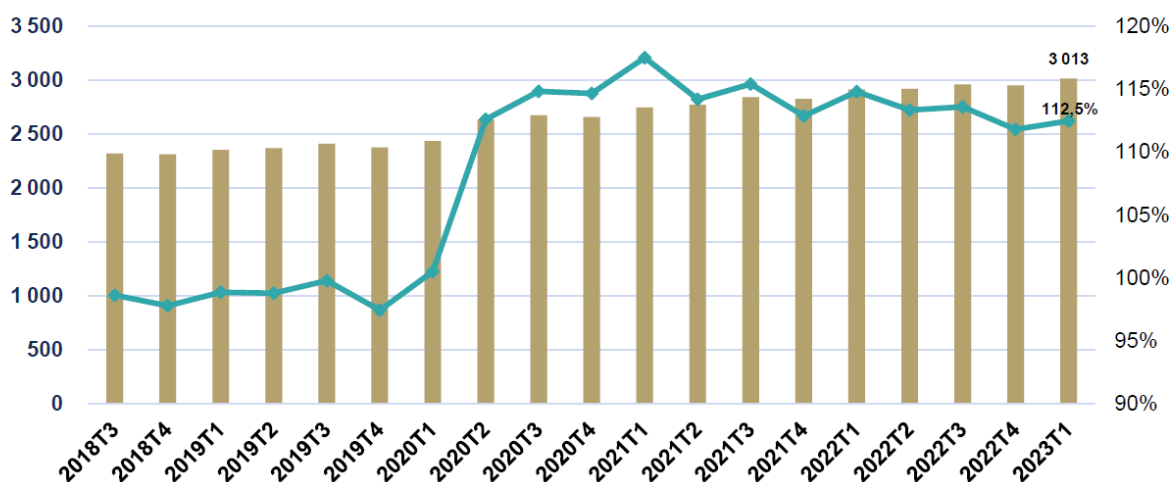
2 – Etat des finances publiques

► ENDETTEMENT PUBLIC :

La dette publique ne cesse d'augmenter depuis 2021.

En Milliard d'€	2021 T1	2022 T2	2022 T3	2022 T4	2023 T1
Ensemble des adm. publiques	2 913	2 919	2 959	2 950	3 013 (+63)
Dont :					
Etat	2 292	2 309	2 345	2 360	2 408 (+48)
Organismes divers d'adm. centrales	75	71	72	75	72 (-3)
Adm. publiques locales	245	248	242	245	245
Adm. sécurité sociale	300	291	300	271	288 (+17)

Evolution de la dette publique en Mds d'€ et en pourcentage du PIB



À la fin du premier trimestre 2023, la dette publique au sens de Maastricht augmente de 63,4 Md€ et s'élève à 3 013,4 Md€. Elle s'établit à 112,5 % du PIB et augmente de 0,7 point par rapport au quatrième trimestre 2022.

L'augmentation de la dette publique au 1^{er} trimestre 2023 alimente peu la trésorerie des administrations publiques (+5,0 Md€) si bien que l'augmentation de la dette nette est d'ampleur comparable à celle de la dette publique (+58,3 Md€) et s'établit à 102,0 % du PIB.

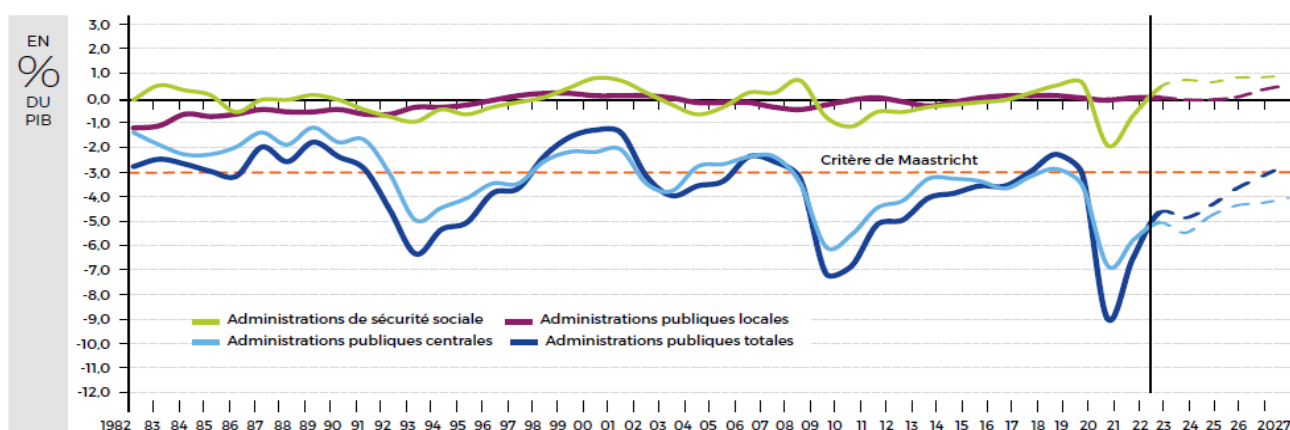
Cela veut donc dire que l'augmentation de la dette brute des administrations publiques résulte principalement de celles de l'État et des administrations de sécurité sociale.

► DEFICIT DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES :

En 2023, il est prévu une évolution de 5,3 % en valeur des dépenses totales des administrations publiques locales (APUL). Pour les années suivantes, le programme anticipe une stabilisation en volume des dépenses de fonctionnement (la hausse des dépenses ne serait alors due qu'à la hausse des prix) et une évolution des investissements conforme au cycle électoral (hausse progressive à l'approche des élections municipales). Compte tenu de cette maîtrise des dépenses, les APUL seraient à l'équilibre en 2024-2025 puis deviendraient même excédentaires en 2026-2027, ce qui entraînerait une baisse de leur encours de dette.

Le déficit des administrations publiques

© La Banque Postale



Sources : Insee (Comptes nationaux Base 2014) jusqu'en 2022 puis programme de stabilité 2023-2027 (avril 2023).

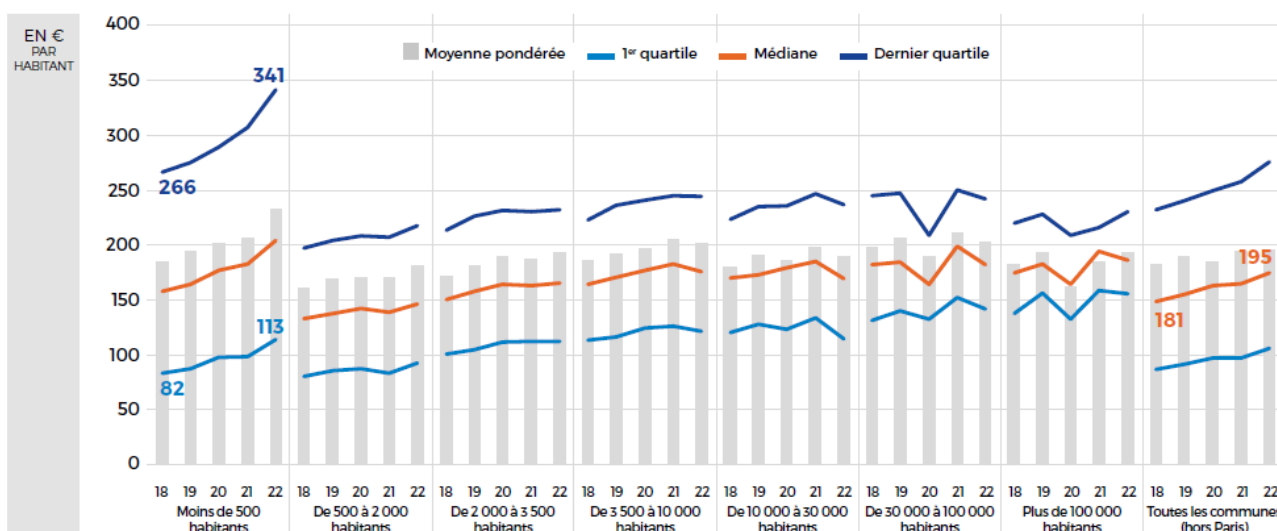
► SANTE FINANCIERE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES :

Après une année 2020 marquée par la crise sanitaire, les collectivités territoriales ont vu leur situation financière s'améliorer en 2021 et en 2022, leur épargne brute s'étant inscrite en hausse, successivement de 17,1 % puis 2,8 %, et ce, malgré la hausse des dépenses de fonctionnement de 3,2 % puis 5,0 % sur les mêmes années.

Quant à l'évolution des dépenses d'investissement, également en nette hausse les deux dernières années, elle marque une rupture avec le cycle électoral traditionnel, en particulier communal. Ces niveaux élevés de dépenses s'expliquent en réalité en grande partie, pour la section de fonctionnement, par la hausse des prix entamée dès l'été 2021 et les mesures gouvernementales corrélatives, dont la revalorisation du point d'indice de la fonction publique au 1er juillet 2022 et 1^{er} juillet 2023, malgré la mise en place de diverses mesures d'atténuation prises par l'État. Quant à l'investissement local, il ne semble pas avoir retrouvé son niveau d'avant crise une fois déflaté des effets de prix. En parallèle, si l'endettement des collectivités dans leur ensemble se poursuit, leur épargne brute s'inscrit en hausse et leur trésorerie continue d'être abondée ; ce qui semble témoigner d'une santé financière maîtrisée, mais cache en réalité de fortes disparités territoriales.

Évolution de l'épargne brute des communes par strate entre 2018 et 2022

© La Banque Postale



Source : DGFIP - comptes de gestion 2018 à 2022 - budgets principaux.

Il n'en demeure pas moins que, globalement, cette situation a permis aux collectivités d'aborder 2023 plus sereinement, alors qu'elles demeurent confrontées aux défis des années précédentes : inflation et hausse des frais de personnel.

Du côté du fonctionnement, le dynamisme des recettes fiscales assises sur les valeurs locatives, avec une revalorisation de 7,1 % serait cependant tempéré par la forte baisse des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) et le ralentissement de la dynamique de la TVA.

La croissance des produits amortirait en partie la hausse des charges (+ 5,8 %) mais leur progression serait dans l'ensemble insuffisante pour maintenir un niveau d'épargne équivalent à celui de 2022. Pour autant, l'investissement resterait particulièrement dynamique, en accélération par rapport à l'année précédente (+ 9,1 %), du fait du recours à l'emprunt, mais aussi, fait notable de 2023, par un prélèvement important sur le fonds de roulement.

3 – Les textes législatifs

► LOI DE PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES 2023 - 2027 :

L'article 13 prévoit une augmentation des concours financiers de l'Etat.

L'enveloppe maximum des concours financiers de l'Etat aux collectivités, à périmètre constant et par année, a été définie comme suit :

	2023	2024	2025	2026	2027
FCTVA	6,70 Md€	7,10 Md€	7,63 Md€	7,88 Md€	7,79 Md€
Autres concours	46,15 Md€	46,88 Md€	47,32 Md€	47,78 Md€	48,26 Md€
TOTAL sans mesures exceptionnelles	52,85 Md€	53,98 Md€	54,94 Md€	55,66 Md€	56,04 Md€
Mesures exceptionnelles	2,11 Md€	411 M€	18 M€	5 M€	-
TOTAL avec mesures exceptionnelles	53,95 Md€	54,39 Md€	54,96 Md€	55,67 Md€	56,04 Md€

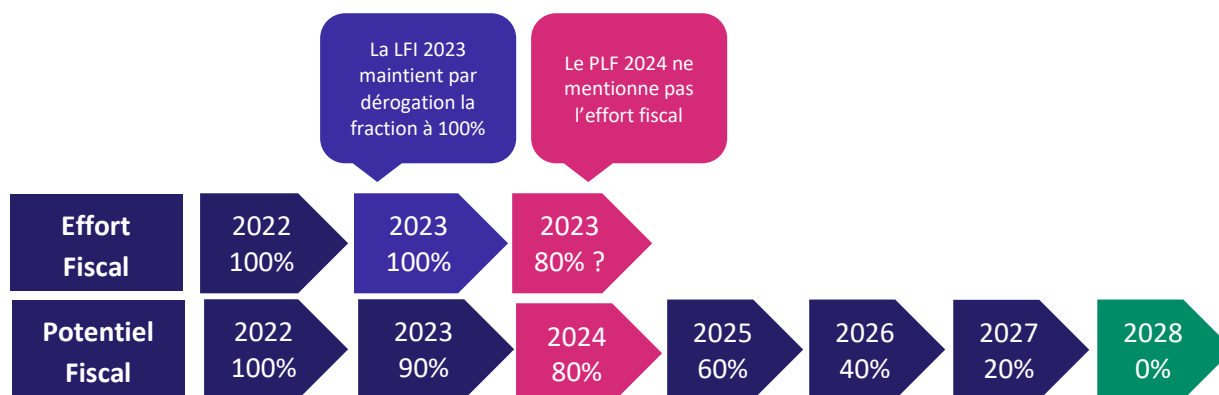
► LOI DE FINANCES POUR 2024 :

La première ministre de l'époque, Elisabeth Borne, a eu recours une fois encore au 49.3 (12^{ème} sur 23 au total) pour permettre d'adopter le texte définitif du projet de loi de finances pour 2024.

Réforme des indicateurs

La Loi de Finances 2022 a prévu la mise en place d'une « fraction de correction » qui a neutralisé les effets de la réforme en 2022. Ce lissage s'appliquera donc de 2023 à 2028 via une fraction de correction qui viendra neutraliser tout ou partie de la réforme.

Cela s'appliquera comme suit :



Si la fraction de correction devait initialement s'appliquer de 2023 à 2028 pour l'effort fiscal comme pour le potentiel fiscal, la LF 2023 a intégré un maintien de la fraction de correction à 100% pour l'effort fiscal en 2023. En effet, le Comité des Finances Locales avait recommandé cette mesure afin de laisser le temps à des futures réflexions pour remplacer l'effort fiscal par un indicateur plus représentatif de la richesse fiscale de la commune. Le projet de loi de finances pour 2024 ne mentionne pas l'effort fiscal.

Ainsi la fraction de correction de 80% devrait s'appliquer.

Dotation Globale de Fonctionnement

L'article 56 de la Loi de Finances pour 2024 intègre l'augmentation des prélèvements sur recettes au profit de la dotation globale de fonctionnement. L'enveloppe passe ainsi de 26,93 Mds€ en 2023 à 27,25 Mds€ en 2024.

Les 320 M€ supplémentaires ont pour objet de financer la hausse de la péréquation verticale des communes (Dotation Solidarité Rurale et Dotation Solidarité Urbaine) ce qui était, jusqu'à aujourd'hui, le rôle de l'écrêtement de la dotation forfaitaire, et d'abonder à hauteur de 30 M€ la Dotation d'Intercommunalité (DI) des EPCI. Pour 2024, le Gouvernement reconduit la suspension de l'application de l'écrêtement.

Depuis la fin de la contribution au redressement des finances publiques en 2018, les dotations de péréquation verticale sont moins abondées qu'auparavant. En effet, de 2014 à 2017, ces dotations de péréquation avaient pour objectif de contrer la baisse de la dotation forfaitaire pour les communes les moins favorisées.

Pour 2024, l'abondement de la DSU est fixé à 90 M€ (comme en 2023) et la DSR sera abondée de 100 M€ (contre 200 M€ en 2023). Comme en 2023, 60% de ces 100 M€ bénéficieront à la fraction péréquation de la DSR (20% à la DSR Bourg-Centre et les 20% à la DSR Cible).

L'article 24 du PLF 2024 fixe le montant de la dotation globale de fonctionnement (DGF) mais également les variables d'ajustement qui permettront de financer l'enveloppe.

Les variables d'ajustement participent au financement des autres mesures de l'enveloppe normée. Le périmètre reste très fluctuant au gré des lois de finances, ces dernières évoluant presque tous les ans.

Le bloc communal a définitivement perdu la DUCSTP en 2018 et subi un écrêtement du FDPTP jusqu'en 2019.

En 2021, 2022 et 2023 le bloc communal a été épargné sur la DCRTP.

En 2024, le montant de la **minoration atteint ainsi 67 M€**.

**Le bloc communal n'est cette année pas épargné.
Il se voit mis à contribution via sa DCRTP et le FDPTP, tout comme pour les Départements.**

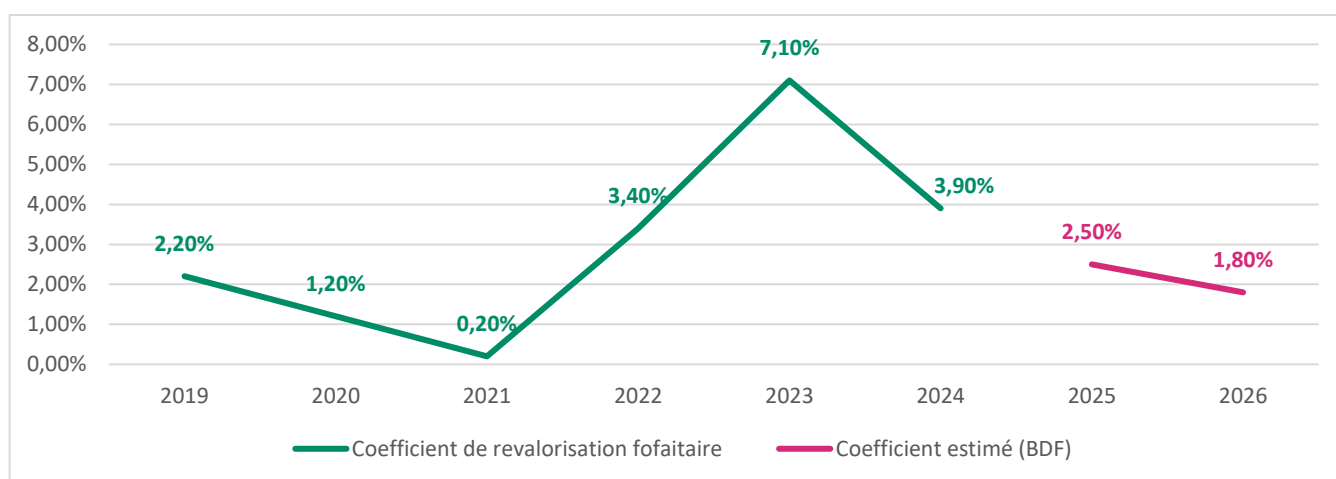
Emmanuel Macron a annoncé devoir ouvrir le chantier de la réforme de la DGF en 2024.

Coefficient de revalorisation des bases fiscales

Comme le prévoit l'article 1518 bis du Code général des impôts (CGI), à compter de 2018, les valeurs locatives foncières sont revalorisées en fonction de l'inflation constatée (et non plus en fonction de l'inflation prévisionnelle, comme c'était le cas jusqu'en 2017).

Ce taux d'inflation est calculé en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé entre le mois de novembre N-1 et le mois de novembre N-2 (pour application en année N). A noter qu'en cas de déflation, aucune dévalorisation des bases fiscales ne sera appliquée (coefficient maintenu à 1).

L'IPCH constaté début décembre 2023 est de 3,9%.



Soutien à l'investissement local

Pérennisation et augmentation du fonds vert

L'État renforce son soutien aux collectivités territoriales pour les accompagner et orienter leurs investissements en faveur de la transition écologique, avec la prolongation et le renforcement du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, aussi appelé « fonds vert ».

Celui-ci s'établit désormais à 2,5 Md€.

Enveloppe 2023	Enveloppe 2024	Eligibilité	Objet
1,5 Mds€	2,5 Mds€	Communes et EPCI à fiscalité propre en métropole ainsi que les PETR	En priorité la rénovation des écoles Toutes actions renforçant la performance environnementale (rénovation des bâtiments publics), l'adaptation (prévention des inondations, recul du trait de côté) ou encore l'amélioration du cadre de vie (recyclage des friches).

Objectif de verdissement des dotations renforcé

Afin d'inciter les collectivités à orienter leurs investissements vers la transition écologique, « l'objectif de verdissement » des dotations est renforcé pour atteindre près de 0,5 Md€ soit 25% de l'enveloppe globale. Engagé lors de la LFI pour 2023, l'objectif de financement de projets concourant à la transition écologique est accru pour la dotation de soutien à l'investissement local (de 25 % à 30 %) et introduit pour la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et la dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID), avec des objectifs respectifs de 20 % et 25 %.

Des enveloppes maintenues à un niveau historiquement élevé pour les quatre principales dotations d'investissement.

Les mesures de soutien à l'investissement sont reconduites pour un montant de 2 Mds€ réparti en quatre enveloppes distinctes comprenant des conditions d'éligibilité différentes (DSIL, DETR, DPV et DSID). La dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) exceptionnelle qui s'inscrit dans le cadre du plan de relance, vient également soutenir l'investissement public local à hauteur de 111 M€.

PLF 2024	
DSIL	570 M€ + 111 M€ de DSIL exceptionnel
DETR	1,046 Mds€
DPV	150 M€
DSID	212 M€

LA SITUATION FINANCIERE DE LA VILLE DE BRUZ

L'objectif principal de la municipalité en 2023, comme beaucoup de collectivités, a été de faire face aux dépenses inflationnistes (énergie, alimentation, charges de personnel...) qui pèsent fortement sur le budget tout en gardant un niveau d'épargne permettant de continuer à investir et déployer les projets.

L'année 2023 est particulière pour la Ville. Grâce au reversement de l'excédent exceptionnel que la SPL NOA a réalisé sur l'opération de la ZAC du Vert Buisson, l'épargne brute est très importante et aide au financement des projets en limitant le recours à l'emprunt.

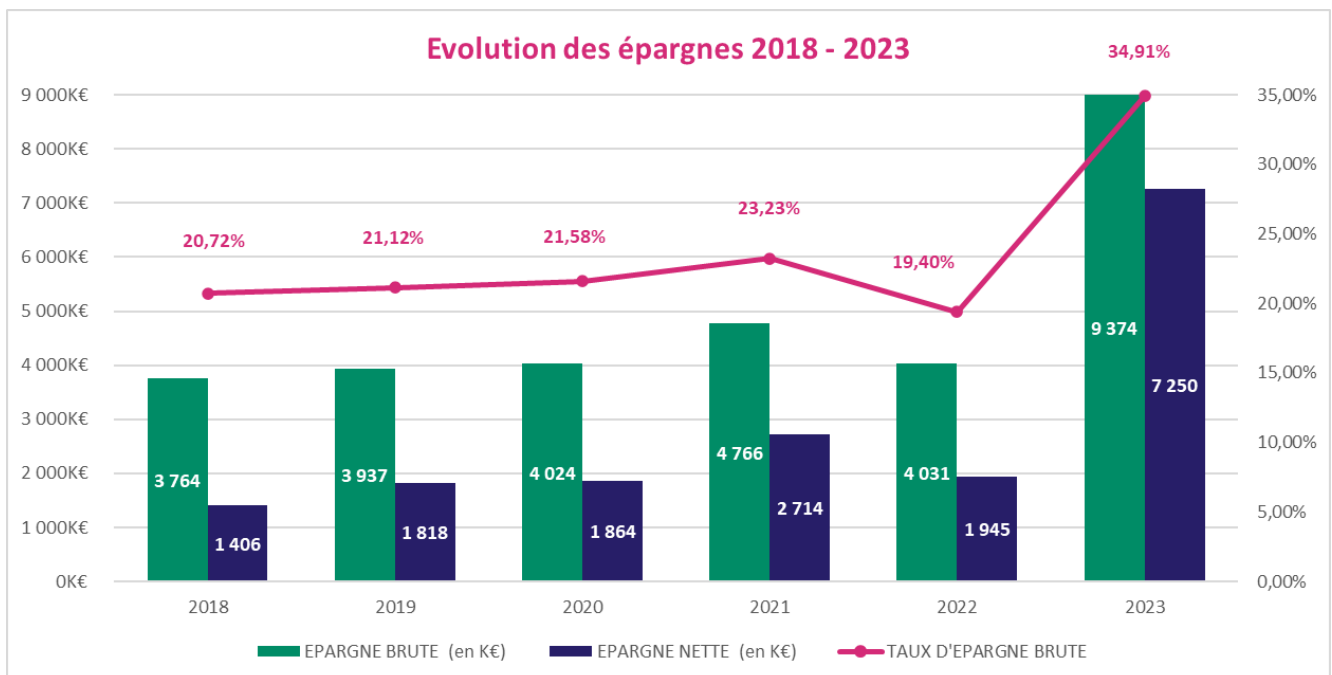
Sans ce dernier, l'épargne se serait tenue à un bon niveau grâce à une gestion rigoureuse des dépenses en 2023 pour faire face aux augmentations et aux recettes supplémentaires perçues par la Ville.

1 – Etat rétrospectif de la section de fonctionnement

► UN NIVEAU D'EPARGNE TRES ELEVE EN 2023 GRACE A UNE RECETTE EXCEPTIONNELLE

La situation financière de la Ville est appréciée par rapport à son niveau d'épargne :

- ✓ **Epargne brute** : différence entre les recettes réelles de fonctionnement et dépenses réelles de fonctionnement
- ✓ **Taux d'épargne brute** : rapport entre l'épargne brute et les recettes réelles de fonctionnement. Cet indicateur permet d'analyser la situation financière et donne la part des recettes réelles qui peuvent être consacrées pour investir ou rembourser le capital de la dette
- ✓ **Epargne nette** : épargne brute moins le remboursement en capital de la dette. Cet indicateur met en lumière la capacité de la Ville à investir.



Depuis 2018, le niveau d'épargne est très satisfaisant. Il est exceptionnel en 2023 en raison de la clôture de la SPL NOA et du reversement de l'excédent de 4,8M€ de l'opération ZAC du Vert Buisson.

Si on retraits ce versement, **l'épargne nette aurait été de 2 462 K€ soit une hausse de 27 %** par rapport à 2023, une évolution donc très positive malgré l'inflation et grâce à la maîtrise des dépenses demandée aux services lors de la construction du BP 2023.

► DES RECETTES EN HAUSSE (HORS EXCEPTIONNEL)

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT (en K€)						
	2018	2019	2020	2021	2022	2023
013 - Atténuation de charges	388	189	155	242	213	195
70 - Produits des services	1 550	1 556	1 183	1 415	1 669	1 824
73 - Impôts et taxes (chap 73)	12 136	12 733	13 256	14 746	14 855	15 926
74 - Dotations, subventions et part.	3 490	3 379	3 447	3 410	3 382	3 446
75 - Autres produits de gestion courante	222	383	194	184	190	5 088*
76 - Produits financiers	348	348	348	348	348	348
Total des recettes hors produits except.	18 133	18 587	18 582	20 345	20 657	26 826
77-78 - Autres exceptionnels	3 812	1 601	316	174	375	439
Total	21 598	19 840	18 899	20 519	21 032	27 265

*Le versement de la recette exceptionnelle de 4,8 M€ suite à la clôture de la SPL NOA permet d'obtenir un niveau de recette conséquent en 2023.

Sans cette recette exceptionnelle et les cessions perçues à hauteur de 411K€, les recettes auraient été de 22 064 K€ soit une hausse de 6,81 %.

Les produits de services progressent notamment grâce aux recettes des services éducation (ALSH, périscolaire et restauration scolaire) et de billetterie du Grand Logis ainsi que la redevance d'occupation du domaine public pour des travaux. Une augmentation de 4,5 % avait été votée sur les tarifs 2023. Depuis le mois de septembre, l'augmentation est de 6% pour le Grand Logis et les services éducation.

Concernant **les recettes fiscales**, les bases ont été revalorisées par l'Etat à hauteur de 7,1 %. La Ville de Bruz a, par ailleurs, pu compter sur le dynamisme physique de ses bases. Le total de la recette fiscale est en augmentation de 9,6 % (+1M€) par rapport à 2023. Par ailleurs, l'Etat a versé en décembre 2023 153K€ d'accise sur l'électricité (anciennement taxe intérieur que la consommation finale d'électricité).

Les droits de mutation, autre recette du chapitre « impôts et taxes », sont très volatiles. Ils sont en effet perçus lors des actes de vente signés chez le notaire. Le marché de l'immobilier a connu de très belles années mais subit actuellement un ralentissement qui impacte fortement cette recette. Elle est passée de 1 230 K€ en 2021 à 982 K€ en 2022 puis 944 K€ en 2023 soit une baisse de 25% entre 2021 et 2023. Elle reste quand même à un bon niveau. La dernière recette importante pour les collectivités est **la Dotation Globale de fonctionnement**. La DGF est en très légère augmentation en 2023 (+ 8K€) pour un total de 2,4M€ et est composée de :

- ✓ La dotation forfaitaire en augmentation de 20 K€ grâce à la suppression dans la loi de finances 2023 de l'écrêtement ;
- ✓ La dotation de solidarité urbaine à hauteur de 572K€ qui augmente elle aussi de 15 K€. La Ville se classe au rang 580 sur 694 ;
- ✓ La dotation nationale de péréquation, quant à elle, diminue de 26 K€. Cette dernière sert à la péréquation verticale (ponction de certaines communes pour en abonder d'autres). Cette baisse s'explique principalement par l'évolution du potentiel financier par habitant de la commune, qui a augmenté de 7,1% entre 2022 et 2023, donc plus que le potentiel financier moyen de la state (4%).

Les recettes de la Ville sont donc en hausse de 29,64 %. Si on retraits le reversement de l'excédent de la SPL NOA et des cessions, la hausse tombe à 6,81 %.

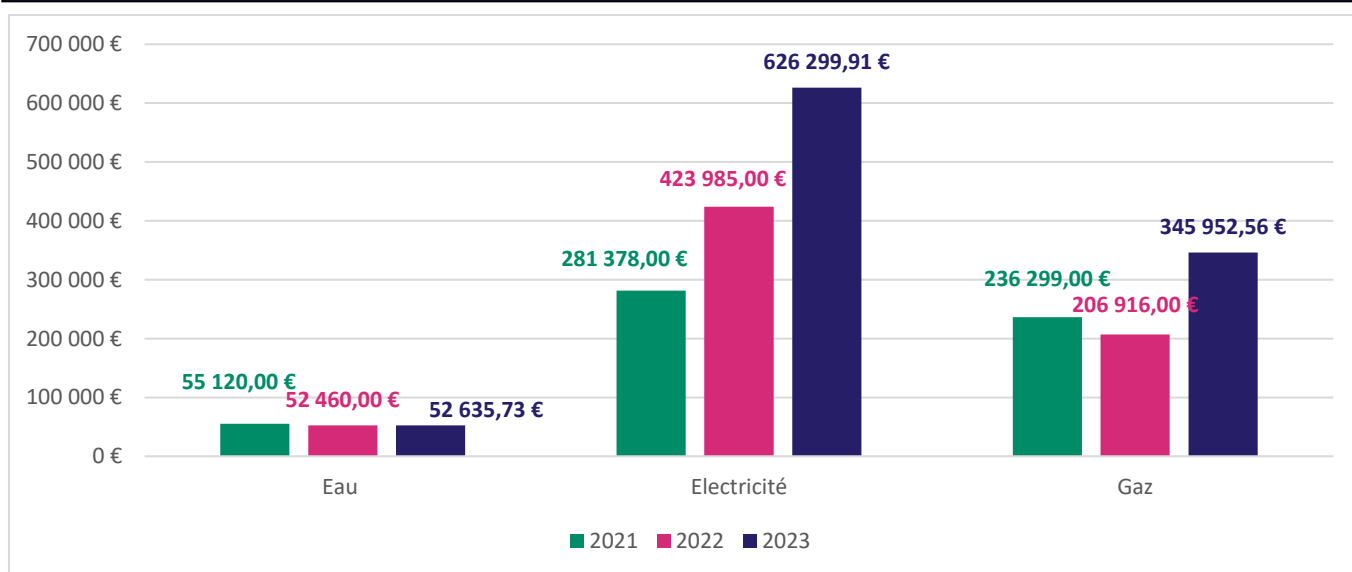
► DES DEPENSES IMPACTEES PAR L'INFLATION

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT (en K€)

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
011 - Charges à caractère général	3 557	3 759	3 271	3 558	4 041	4 511
012 - Charges de personnel	8 468	8 467	8 633	9 235	9 707	10 032
014 - Atténuation de produits	3	3	3	3	3	3
65 - Autres charges de gestion courante	1 762	1 942	2 230	2 448	2 591	2 664
66 - Charges financières	526	467	409	353	299	239
Total des dépenses de gestion courante	14 315	14 637	14 545	15 596	16 641	17 450
67 - Charges exceptionnelles	61	24	29	123	6	7
68 - Dotations aux provisions	27	43	48	33	103	23
Total	14 402	14 704	14 623	15 752	16 750	17 481

Les charges à caractère général subissent depuis 2022 une forte augmentation en raison de l'inflation, plus particulièrement sur les dépenses liées à l'énergie. Malgré les mesures mises en place pour réduire notre consommation d'énergie et l'amortisseur électricité versé par l'Etat, les coûts ont flambé en 2023 (+342 K€ sur ce poste de dépenses seulement soit 50 % de plus). Concernant les autres dépenses, le pôle infrastructures et espaces publics est le plus impacté par l'inflation sur les contrats de maintenance, la main d'œuvre et les pièces. Au niveau du pôle éducation les reversements de recettes au budget annexe restauration font augmenter le 011 mais ce n'est qu'un jeu d'écriture entre budgets. Par ailleurs, les honoraires et frais de contentieux ont été plus importants au niveau de l'urbanisme. Les services ont réalisé des efforts pour tenir l'enveloppe budgétaire qui avait été diminuée de 3%.

FOCUS FLUIDES



Depuis 2022, les dépenses énergétiques flambent.

Au niveau de l'électricité, la facture s'élève à 200 K€ de plus entre 2022 et 2023 mais presque 350 K€ de plus qu'en 2021. Il faut rappeler qu'en 2023 la Ville a bénéficié comme toutes les autres collectivités de l'amortisseur électricité qui a permis de réduire la facture de 150 K€.

Au niveau du gaz, l'augmentation est de 140 K€ entre 2022 et 2023. Les prévisions budgétaires étaient de 575 K€ mais finalement les prix ont moins augmenté que prévu.

Enfin, les différentes mesures mises en place afin de réduire les consommations énergétiques (adoption des bons gestes, coupure du chauffage...) ont permis de limiter la note.

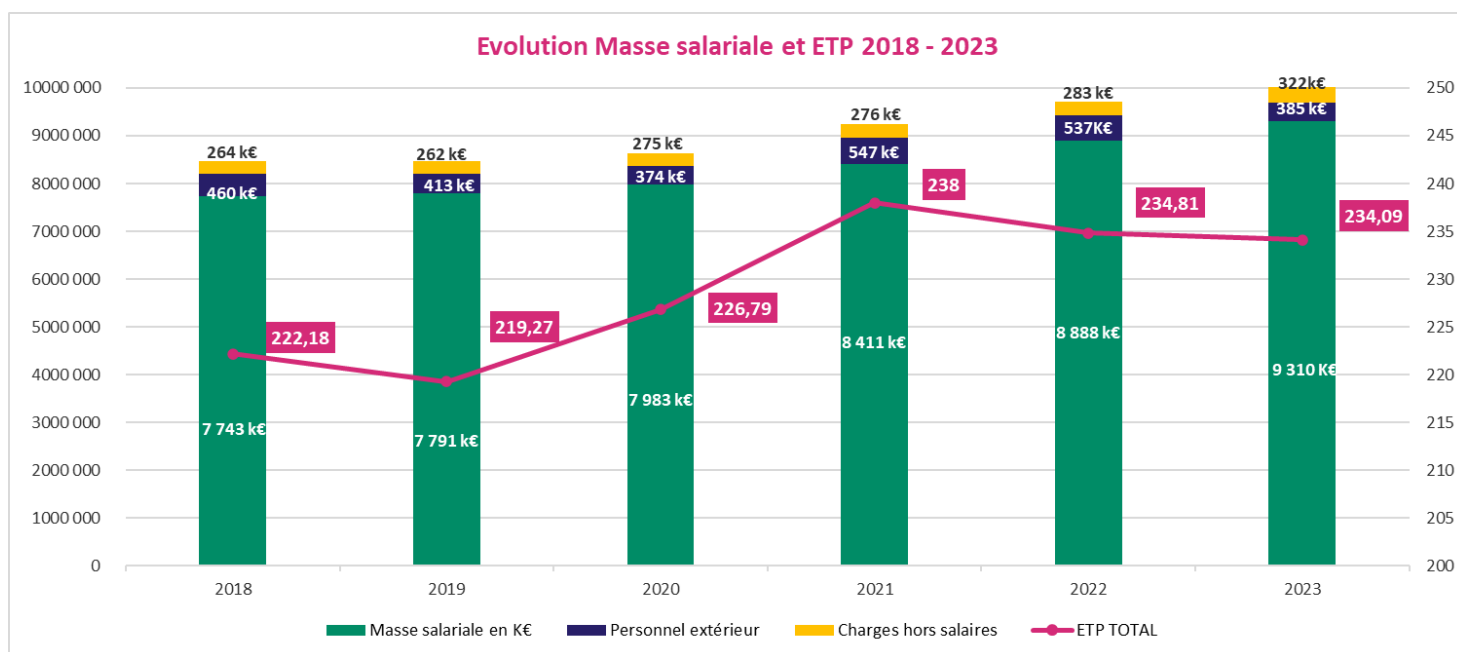
La masse salariale évolue, quant à elle, de 3,35 % par rapport à 2022. Un focus est fait un peu plus loin dans le rapport.

Enfin, les autres dépenses de la Ville sont, elles aussi, en augmentation au niveau des subventions et participations aux syndicats (CCAS, Syndicat de Musique Rive Sud, Syndicat de piscine de la Conterrie).

Au total, les dépenses réelles de fonctionnement de la Ville sont en hausse de 4,36 %

2 – Une masse salariale qui évolue malgré des effectifs stables

Les ETP (Equivalent Temps Plein) Ville progressent de 1,9% (220 ETP à 224 ETP) alors que les ETP personnel extérieur diminuent de 14 à 9 ce qui fait donc stagner les ETP entre 2022 et 2023.



La masse salariale, quant à elle, évolue de 3,35 % entre 2022 et 2023 passant de 9,7 M€ à 10,03 M€.

Ce sont principalement les actions mises en place par l'Etat pour améliorer le pouvoir d'achat des fonctionnaires qui impactent la masse salariale de la Ville.

Sous l'effet de l'inflation, au cours de l'année 2022, le pouvoir d'achat des agents publics territoriaux a eu tendance à diminuer. Gelé depuis une décennie, à l'exception d'une revalorisation ponctuelle en 2016, **le point d'indice a été revalorisé à hauteur de + 3,5 % à compter du 1er juillet 2022 puis de 1,5% au 1er juillet 2023.**

Par ailleurs, **la masse salariale progresse mécaniquement**, sous l'effet du glissement vieillesse technicité (GVT) et des mesures de grade et des promotions internes.

Toutes ces mesures exogènes, valorisant le pouvoir d'achat des agents de la Ville, ont représenté presque 250 K€ en 2023.

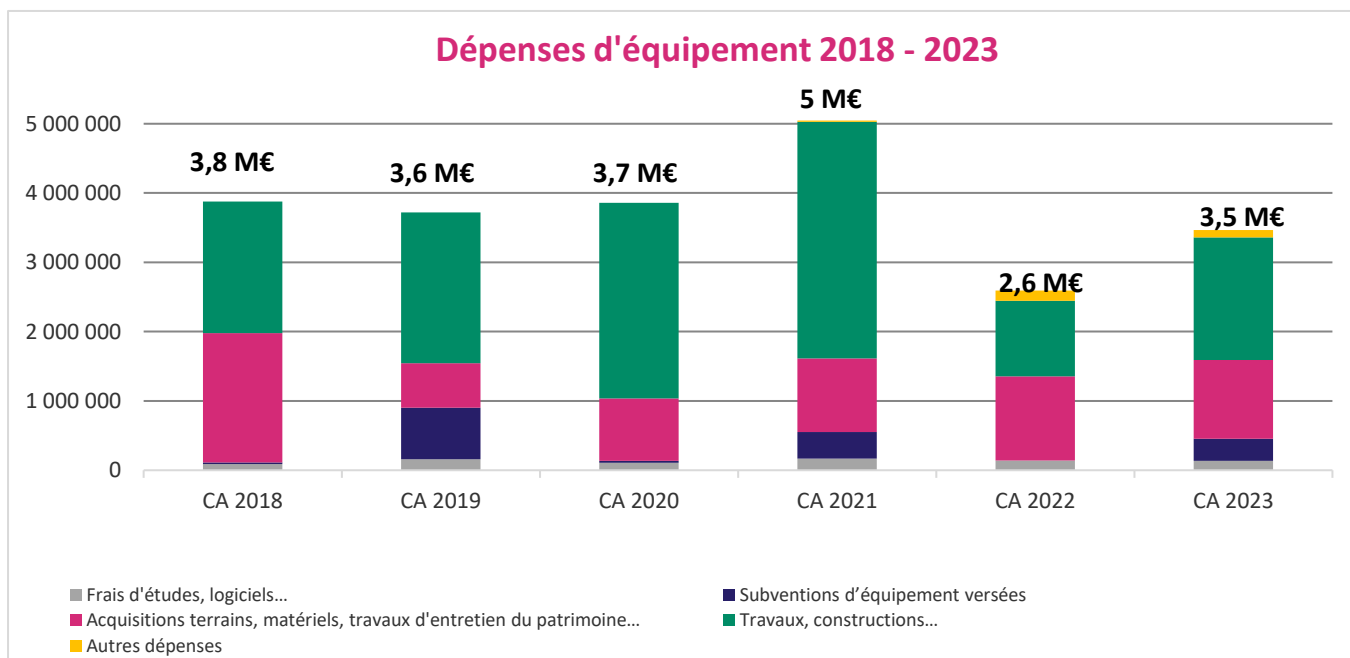
A tout cela, on ajoute la création d'heures pour le renfort de 2 services en 2023 (Temps de décharge administrative pour une référente du service écoles et mise en place d'une astreinte électrique au niveau des services techniques en semaine), l'impact en année pleine des créations de postes 2022 soit un total de 230 K€.

Des économies ont par ailleurs été réalisées notamment avec des postes en attente de recrutement et non pourvus sur plusieurs mois (poste de directeur général des services vacant 6 mois par exemple).

ANNEXE 1 : DONNEES RH RESTROSPECTIVES

3 – Une Ville qui investit

Depuis 2018, la Ville a un bon niveau d'investissement avec une année exceptionnelle à 5M€ en 2021. En 2022, beaucoup de projets avaient été lancés en fin d'année et se sont réalisés en 2023. Les restes à réaliser (investissements pour lesquels la Ville dispose d'un engagement juridique) pour 2024 seront de 699 K€ et 158 K€ en recettes.



► LES PROJETS D'INVESTISSEMENTS PHARES 2023

Les dépenses récurrentes à hauteur de 1,1M€ concernent le niveau d'investissement minimum nécessaire chaque année pour entretenir le patrimoine de la Ville, équiper les services, les écoles en matériel informatique, mobilier, véhicules...

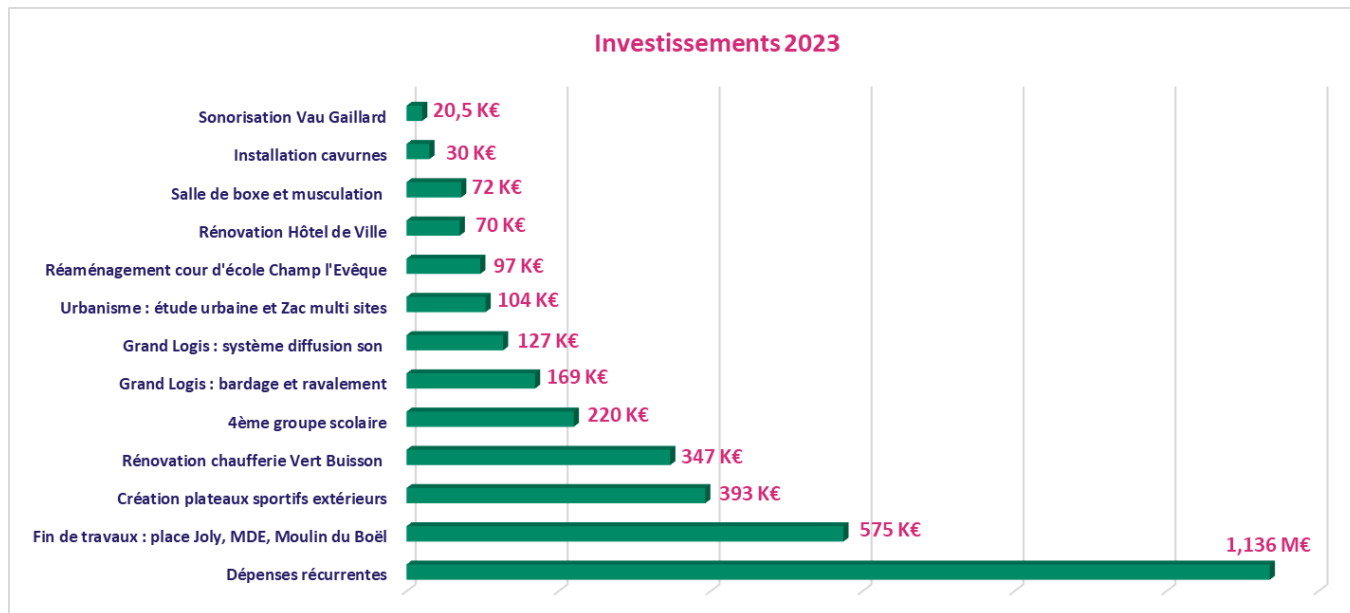
Un certain nombre de projets débutés quelques années auparavant ont été achevés en 2023 : la rénovation de la maison des enfants, les travaux de la Place du Docteur Joly ou encore l'étude urbaine.

D'autres avaient été lancés fin 2022 par l'équipe municipale pour une réalisation en 2023 : création de plateaux sportifs extérieurs au stade Belliard, bardage et ravalement de la façade du Grand Logis, salle de boxe et musculation à Tabarly.

Enfin, les nouveaux projets lancés et réalisés en 2023 ont été le remplacement du système de diffusion du son dans la salle de spectacle du Grand Logis, les études pré-opérationnelles en vue de la création d'une ZAC multi-sites, l'installation de chaufferie bois à l'école Vert Buisson.

Concernant les deux programmes d'investissements gérés en APCP (autorisation de programme et crédits de paiement) :

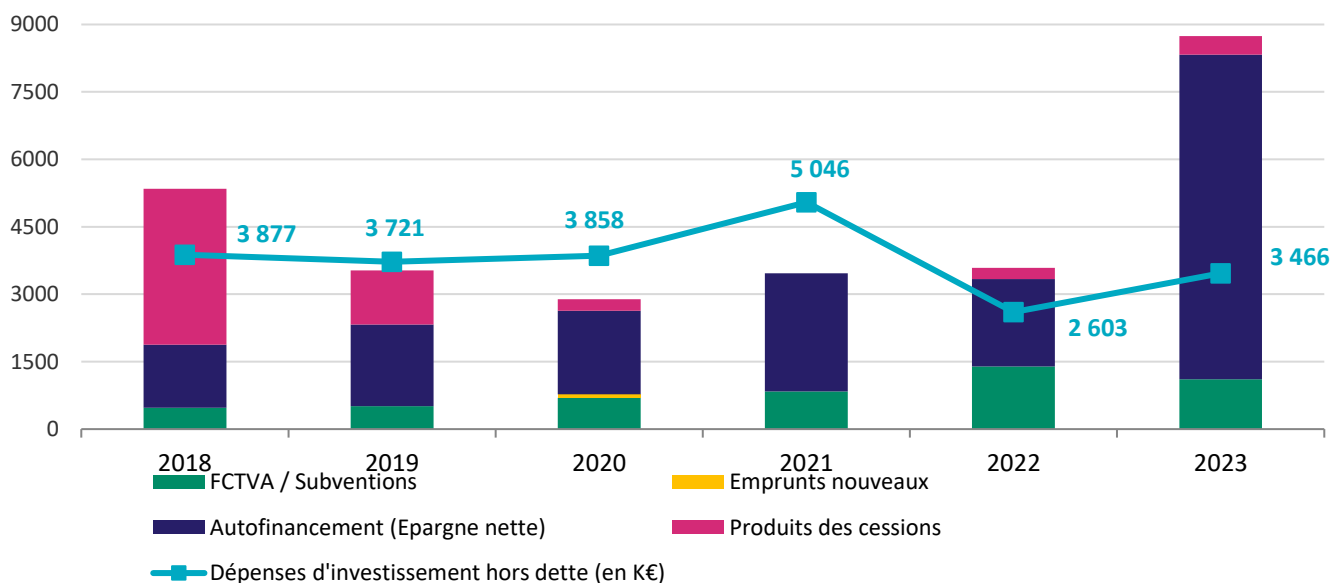
- Le choix de l'architecte pour le **4^{ème} groupe scolaire** a été fait suite à une procédure de concours. Le projet est rendu à la phase Appel à Projet Définitif (APD) en décembre et les marchés de travaux seront lancés en 2024.
- Le programme de **rénovation de l'Hôtel de Ville** a, quant à lui, été relancé et la maîtrise d'œuvre a été attribuée en septembre 2023. Les travaux débiteront au 2^{ème} semestre 2024.



► DES INVESTISSEMENTS REALISES SANS RECOURS A L'EMPRUNT

Depuis 2018, les investissements de la Ville sont financés grâce à des ressources propres (autofinancement, subventions, cessions...) sans recours à l'emprunt.

Financement des dépenses d'équipement 2018 - 2023 en K€



L'année 2023 se clôt avec un excédent conséquent, grâce au reversement de l'excédent de la ZAC du Vert Buisson, qui permettra à la Ville de financer les futurs projets en limitant le recours à l'emprunt.

4 – Poursuite du désendettement en 2023

La Ville n'a pas contracté d'emprunt depuis 2016 hormis 75 000 € en 2020 d'emprunt à taux 0 avec la CAF pour la construction de l'ALSH à la MDE.

Le capital restant dû représente 11,1 M€ au 31/12/2023 et continue donc de diminuer chaque année. Trois emprunts se sont éteints dans le courant de l'année 2023 réduisant le nombre à 11.

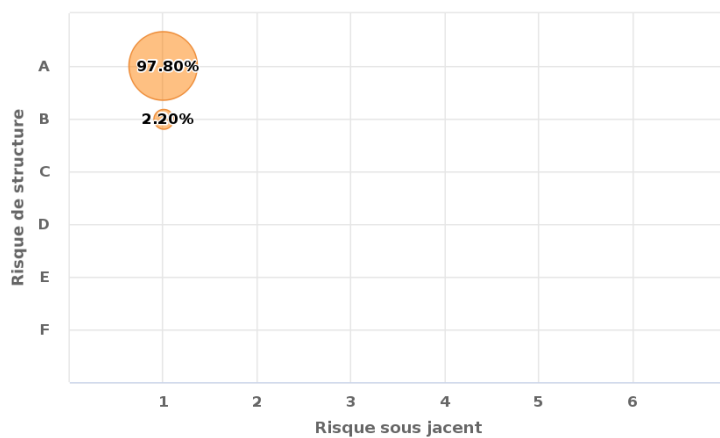
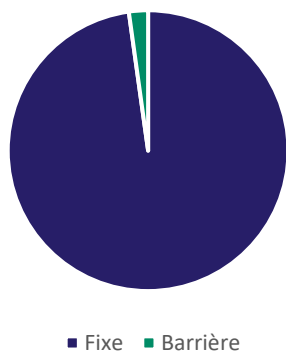
La durée de vie résiduelle moyenne de la dette permet de mesurer la vitesse d'extinction de la dette. Elle est de 6 ans et 3 mois pour la Ville.

La durée de vie moyenne de la dette (durée pondérée par le rythme de remboursement du capital emprunté) diminue progressivement de 3 ans et 11 mois en 2022 à 3 ans et 7 mois fin 2023.

	Au 31/12/2022	Au 31/12/2023
Montant de la dette	13 086 539	11 118 971
Nombre d'emprunt	14	11
Taux moyen annuel	2,06 %	1,97 %
Durée résiduelle moyenne	6 ans et 11 mois	6 ans et 3 mois
Durée de vie moyenne	3 ans et 11 mois	3 ans et 7 mois

Au 31 décembre 2023, 97,8 % des emprunts de la Ville sont sur taux fixe. La dette est donc très saine et sécurisée selon la charte de bonne conduite Gissler.

Dette par type de risque au 31/12/2023



ANNEXE 2 : ELEMENTS SUR LA DETTE ACTUELLE DE LA VILLE

1 – Les objectifs stratégiques

L'équipe municipale a toujours pour ambition de rendre la ville plus humaine et plus écologique, avec l'audace qui l'anime depuis le début du mandat. Les défis à relever sont nombreux mais la détermination à agir est toujours aussi forte.

Ainsi, l'action communale peut se décliner en 8 axes principaux qui ont été rappelés dans le bilan de mi-mandat distribué ces dernières semaines :

- Lutter contre le changement climatique
- Agir pour la justice sociale
- Impliquer les citoyens
- Accompagner l'enfance et la jeunesse
- Permettre l'accès à la culture pour tous
- Promouvoir le sport
- Assurer la tranquillité publique et le lien social
- Développer le territoire

Ce sont ces axes qui déterminent nos choix politiques, en adéquation avec nos valeurs et une situation financière qui nous oblige à la prudence et au sérieux. En effet la crise économique et sociale, l'inflation toujours positive, les guerres, la dérégulation des prix des énergies ont un impact plus ou moins direct sur notre budget de fonctionnement et sur notre capacité d'investissement.

► URGENCE CLIMATIQUE :

Dans le contexte d'urgence climatique et d'effondrement de la biodiversité la ville est engagée depuis le début de cette mandature afin de lutter contre le changement climatique. Tous les projets intègrent cette composante pour des résultats déjà concrets, tels que la baisse des consommations énergétiques, la mise en place de dispositifs de préservation de la biodiversité, la facilitation des mobilités douces ou encore le soutien à une alimentation plus vertueuse.

Cette politique volontariste se poursuivra dans les années à venir avec notamment la rénovation énergétique de l'Hôtel de Ville et la création d'une maison de la transition. Le partenariat avec Rennes Métropole permet également des aménagements inter-communaux pour accompagner les nouvelles pratiques, de mobilité particulièrement.

► JUSTICE SOCIALE :

La solidarité à l'égard des habitants en difficulté vise à sortir de l'isolement, à lutter contre les inégalités, à accéder à ses droits et à être accompagné en cas de besoin.

La ville appuie cette politique sociale envers la population par le versement de la subvention au CCAS : cela permet la mise en place d'actions en direction des personnes âgées, l'accompagnement social des personnes en difficulté sociale ou de logement.

Par ailleurs, la ville soutient les associations de solidarité et s'engage pour l'égalité des femmes et des hommes.

► IMPLICATION CITOYENNE :

La ville se construit aussi grâce à l'implication de ses habitants. C'est pourquoi des comités citoyens ont été créés sur différents sujets et des rencontres de quartiers organisées pour enrichir les prises de décisions et soutenir les particuliers ou les associations souhaitant porter un projet collectif.

Le centre social est ainsi un parfait exemple de cette implication. Porté par les habitants dans sa conception et la définition de ses missions, il est associatif et a pour ambition de réunir les citoyens autour de projets sociaux qu'ils ont eux-mêmes imaginés.

► ENFANCE / JEUNESSE :

L'éducation est un enjeu fort de toute communauté aussi bien en termes de projet éducatif que d'environnement propice à l'apprentissage. Le 4^{ème} groupe scolaire, dont l'ouverture est prévue en septembre 2026, permettra de répondre à l'augmentation des effectifs, notamment sur la zone sur laquelle il sera implanté, Ker Lann. Par ailleurs, la ville a défini un nouveau Projet Éducatif de Territoire (PEdT), a rétabli le nombre d'1 ATSEM par classe, a mis en place un accompagnement à la scolarité. Elle travaille également à rendre le contexte des écoles et des structures d'accueil plus agréable, toujours dans une optique de formation et d'écologie. Les aménagements sont pensés dans un souci de mixité sociale et de genre et de réduction des inégalités favorisant le bien-être et la santé des enfants.

Les familles ne sont pas oubliées avec l'augmentation des places en crèche, la création d'un Relais Petite Enfance et la future création d'un lieu d'accueil parents-enfants.

► CULTURE :

La culture a une place prépondérante dans la ville, articulée autour de sa structure principale, le Grand Logis, proposant une programmation riche de spectacles vivants, des concerts et une semaine du festival britannique qui comble les salles et les spectateurs. Cette salle sera restructurée afin de mieux accueillir son public. Mais des manifestations dans toute la ville sont aussi proposées, dont certaines sont gratuites. Pour n'en citer que quelques-unes : art dans la ville, des places et vous, week-ends buissonniers, fête de la Bretagne, Bruzik et bien d'autres. La médiathèque, qui propose fréquemment des événements, des conférences et des expositions, sera bientôt gratuite.

► SPORT :

Le sport est une composante essentielle au lien social entre les citoyens en plus d'être un facteur d'amélioration de la santé publique et d'épanouissement. Les équipements sportifs sont de plus en plus nombreux et de qualité. La ville a récemment acquis les équipements sportifs de Ker Lann ; elle a aussi créé des plateaux extérieurs libre d'accès et aménagé une salle de musculation. Elle accompagne aussi plus fortement les associations sportives dans leur démarche et leurs activités et également dans l'organisation et l'accueil d'événements nationaux et internationaux de grande ampleur.

Cette année olympique sera l'occasion de mettre en avant les valeurs du sport et d'inciter les habitants à franchir le pas d'une activité sportive.

► TRANQUILLITÉ PUBLIQUE ET LIEN SOCIAL :

Chacun aspire à vivre dans une ville où les usagers se côtoient de manière harmonieuse. Les déplacements sont donc plus sécurisés dans les quartiers où les habitants ont été consultés. Le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance veille à l'apaisement de la ville et à la restauration de la communication entre les parties.

Des actions à l'attention des jeunes ont été mises en place afin de sensibiliser aux dangers des réseaux sociaux. D'autres actions, destinées à la lutte contre l'isolement, permettent aux habitants de (re)découvrir leur ville ou de participer à des ateliers afin de tisser ce lien social qui permet la vie en communauté.

► DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE :

Bruz s'agrandit d'année en année, elle doit donc accueillir de nouvelles populations avec de nouveaux besoins tout en gardant son identité. L'étude urbaine, terminée en 2023, permet un projet d'aménagement urbain à court, moyen et long terme, notamment une Zone d'Aménagements Concertés multi-sites sur les espaces identifiés.

Les acquisitions foncières, comme l'augmentation de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, contribuent à lutter contre l'augmentation des prix de l'immobilier. De nouveaux logements verront le jour dans les prochaines années, en particulier sur le secteur de Ker Lann, à côté du 4^{ème} groupe scolaire.

De plus, la ville incite toujours à favoriser le commerce local et les circuits courts pour les habitants mais aussi dans les appels d'offre qu'elle propose.

Enfin la ville ne saurait se développer sans la contribution des agents, c'est pourquoi elle continue sa politique de dimensionnement des moyens aux besoins qui se traduit par les recrutements nécessaires, l'amélioration des conditions de travail et la revalorisation des salaires afin de s'attirer les meilleurs éléments.

2 – La prospective financière

► HYPOTHESES D'EVOLUTION DES RECETTES :

Sur la période 2023 -2029, hors cessions, la Ville table sur une évolution moyenne de 1,7% (hors reversement exceptionnel de 2023 et cessions).

Dans un contexte de forte inflation et de diminution des recettes, la Ville est contrainte d'augmenter ses recettes fiscales en 2024 afin de maintenir l'offre de services et de continuer à investir pour l'avenir des Bruzois. Sans celle-ci, les recettes auraient été en diminution.

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT (en K€)

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
013 - Atténuation de charges	195	150	150	150	150	150	150
70 - Produits des services	1 824	1 733	1 768	1 803	1 839	1 876	1 914
73 - Impôts et taxes	15 926	16 967	17 259	17 524	17 767	18 015	18 267
74 - Dotations, subventions et part.	3 446	3 458	3 440	3 435	3 408	3 405	3 421
75 - Autres produits de gestion courante	5 088	255	255	255	255	255	255
76 - Produits financiers	348	348	348	348	348	348	348
Total des recettes hors produits except.	26 826	22 912	23 219	23 515	23 767	24 048	24 355
77-78 - Autres exceptionnels	439	538	0	1 124	834	0	0
Total	27 265	23 450	23 219	24 639	24 601	24 048	24 355
		3,97 %	1,34%	1,27%	1,07%	1,18%	1,28%

↳ Hors reversement SPL en 2023 et cessions

AUGMENTATION DE LA TAXE FONCIERE

Les recettes augmentent moins vite que les dépenses, ce qui a pour conséquence de faire tendre les ratios vers un point où il sera impossible de faire face à nos contraintes et obligations.

Ceci est dû à plusieurs facteurs :

- Inflation importante, notamment ces 2 dernières années sur des postes tels que l'alimentation ou l'énergie, très impactant pour la ville ;
- Nouveaux besoins tels que les rétrocessions d'espaces verts et les nouveaux équipements de Ker Lann ;
- Projets d'envergure ;
- Revalorisation des grilles salariales ;

C'est pourquoi, il est proposé cette année une augmentation de la taxe foncière à hauteur de **3.5 points**, passant de **41.84% à 45.34%**, soit **+8.36%**. L'augmentation des bases est de **3.9%**, soit une augmentation totale de **12.6%**.

L'impact pour les ménages (valeur locative de référence les plus répandues sur la commune) est le suivant :

	2023			2024			Evolution 2023 -2024
	Bases (VL)	Taux	Montant	Bases +3,9 %	Taux +3,5 pts	Montant	
Maison ind. 115m ²	2 329 €	41,84	975 €	2 420 €	45,34	1 097 €	+ 123 €
Maison ind. 115 m ²	2 175 €	41,84	910 €	2 260 €	45,34	1 025 €	+ 115 €
Maison ind. 130 m ²	2 601 €	41,84	1 088 €	2 703 €	45,34	1 226 €	+ 137 €
Appartement 65 m ²	1 414 €	41,84	592 €	1 469 €	45,34	666 €	+ 74 €
Appartement 65 m ²	1 321 €	41,84	553 €	1 372 €	45,34	622 €	+ 70 €

Avec ce nouveau taux, Bruz se situe au-dessus du taux moyen de la strate (les chiffres n'étant pour l'instant pas définitifs) mais très en dessous en termes de recettes par habitant (en 2022, 483 € contre 557 €).

Le statut d'occupation des résidences principales à Bruz est de 55,3% propriétaire et 43,3% locataire. Depuis la suppression de la taxe d'habitation, ce sont encore une fois les propriétaires qui portent seuls la fiscalité communale.

DETAIL DES EVOLUTIONS DE RECETTES PAR CHAPITRE

Impôts et taxes (chapitre 73)

- ✓ **Une augmentation de la taxe foncière de 3,5 points est prévue.** Les recettes fiscales s'élèveront donc en 2024 à 13,6 M€ avec un coefficient de revalorisation des bases fiscales de 3,9 % et la recette supplémentaire pour la majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. L'augmentation fiscale génère 870 K€ de recettes supplémentaires, indispensable pour subvenir à l'évolution des dépenses. Pour les années suivantes, l'augmentation des bases est estimée à 2%.
- ✓ **Les recettes de droits de mutation ralentissent.** Avec l'augmentation des taux d'intérêt et le ralentissement des ventes immobilières, une prévision de baisse de 25 % est envisagée (680 k€).
- ✓ Les autres recettes sont également en légère diminution (taxe sur l'électricité, dotation de solidarité communautaire et taxe sur la publicité).

Dotations et participations (chapitre 74)

- ✓ La Dotation Globale de Fonctionnement (**DGF**) **serait légèrement en baisse en 2024.** Malgré le prolongement de la fin de l'écrêtement sur la dotation forfaitaire, une baisse de la Dotation Nationale de Péréquation (DNP) est envisagée de la même façon qu'en 2023.
- ✓ Au niveau des subventions, 2024 sera la première année de **baisse de l'enveloppe du contrat de territoire versée par le Département.** Les autres subventions sont stables.

Produits de services (chapitre 70)

- ✓ Les tarifs sont votés avec une hausse de 6% pour 2024. Les prévisions sont prudentes car certaines recettes sont incertaines (occupation du domaine public, fréquentation des services) et la gratuité de la médiathèque engendre une perte de 12K€ de recettes par an.

Autres recettes

- ✓ Elles concernent les cessions essentiellement. Les cessions programmées en 2024 sont les 13 et 53 avenue Legault pour 438 000 € et 10 places de parking Pagnol pour 100 000 €.

► HYPOTHESES D'EVOLUTION DES DEPENSES

Sur la période 2024 -2029, les dépenses évolueront en moyenne de 4,2%.

L'inflation est toujours très présente et l'année 2024 sonne très certainement la fin de l'aide de l'Etat sur l'augmentation de l'électricité pour la Ville de Bruz. L'amortisseur électricité a permis d'atténuer de 150 000 € les factures en 2023.

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT (en K€)

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
011 - Charges à caractère général	4 511	5 396	5 472	5 582	5 693	5 807	5 923
012 - Charges de personnel	10 032	11 085	11 408	11 838	12 077	12 322	12 571
014 - Atténuation de produits	3	3	3	3	3	3	3
65 - Autres charges de gestion courante	2 664	2 996	3 063	3 113	3 159	3 211	3 264
66 - Charges financières	239	189	148	235	295	275	289
Total des dépenses de gestion courante	17 450	19 669	20 094	20 770	21 227	21 617	22 050
67 - Charges except. + induites invest.	7	10	70	160	260	265	270
68 - Dotations aux provisions	23	23	23	23	23	23	23
Total	17 480	19 702	20 187	20 953	21 511	21 905	22 343
		12,71%	2,46%	3,79%	2,66%	1,83%	2,00%

DETAIL DES EVOLUTIONS DE DEPENSES PAR CHAPITRE

Charges à caractère général (chapitre 011)

- ✓ Avec la fin de l'amortisseur électricité et l'acquisition des équipements sportifs de Ker Lann, les dépenses de fluides seront en augmentation de 30 % environ en 2024 (+360 K€) après avoir augmentées de 50 % entre 2022 et 2023.
- ✓ Concernant les autres dépenses, elles évolueront également de façon importante (+19%). La Ville disposera à partir du mois février des équipements sportifs de Ker Lann dont il faut assurer le fonctionnement. Par ailleurs, le patrimoine et les espaces verts de la Ville grandissent et cela implique des coûts d'entretien supplémentaires. Un budget est également dédié pour la sécurité informatique, dépense primordiale en raison des nombreuses cyberattaques subies par les collectivités dernièrement. A partir de 2025, l'inflation prévisionnelle est de 2 % par an.

Charges de personnel (chapitre 012)

- ✓ Entre 2023 et 2024, elles augmentent de 10,5 %. La revalorisation des salaires des agents ainsi que le renforcement de certains services (bâtiments, espaces verts, vie associative, écoles) qui sont surchargés depuis plusieurs années et ont de nouvelles missions à réaliser (équipements Ker Lann pour les services bâtiment, espaces verts et vie associative) sont privilégiés pour 2024.
Les évolutions sont réparties comme suit :

Evolutions règlementaires : 223 K€	Revalorisations salariales : 229 K€	Créations de postes : 236 K€ - 6,55 ETP
<ul style="list-style-type: none"> •Avancements grades / échelons •Revalorisation grilles 5 pts •Augmentation cotisation retraite •Élections européennes (heures supp) •Provision augmentation valeur du point 1% 	<ul style="list-style-type: none"> •Versement de la prime inflation •Revalorisation du régime indemnitaire des agents (RIFSEEP) 	<ul style="list-style-type: none"> •Direction Education : 3,55 ETP Travail sur la réduction du gaspillage alimentaire (Restauration Vert Buisson), amélioration conditions travail animateurs, accueil de tous les enfants à l'ALSH) •Direction des services techniques : 2 ETP Technicien espaces verts et bâtiments •Direction culture / vie asso : 1 ETP Assistant administratif •Développement de l'apprentissage : 3 à partir de septembre 2024

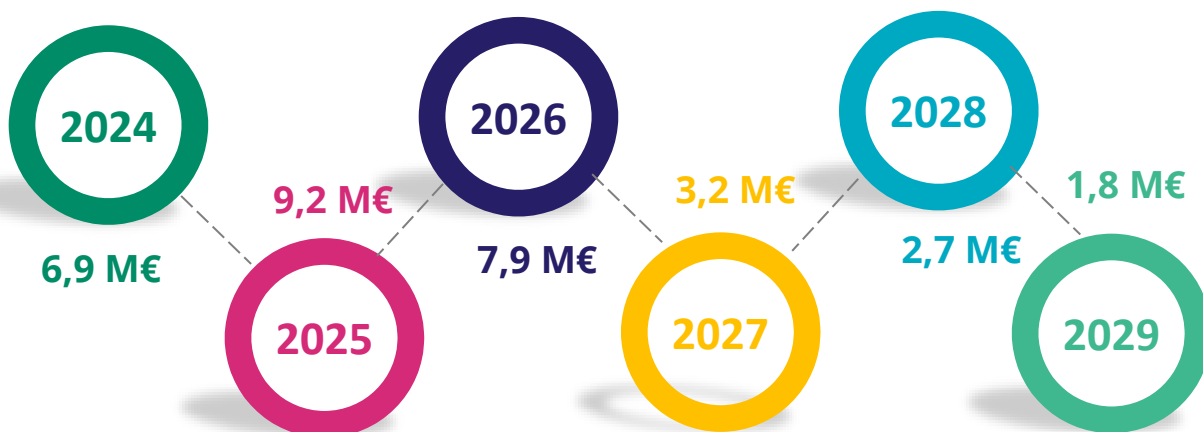
ANNEXE 3 : ETP prévisionnels par direction

Charges de gestion courante (chapitre 65)

- ✓ La Ville confirme son soutien au tissu associatif bruzois. Les subventions versées aux associations seront en hausse notamment la subvention à l'école privée de la Providence liée au coût élève des écoles publiques et la subvention au centre social l'Escale à hauteur de 144 000 € par an.
- ✓ Les participations aux différents syndicats et établissements (Syndicat de Musique, Syndicat de piscine et CCAS) restent stables.
- ✓ La subvention d'équilibre pour le budget annexe restauration est estimée de façon prudente et en augmentation de 40 K€.
- ✓ En informatique, la Ville migrera vers Office 365 afin de continuer à évoluer pour le besoin des services et sécuriser au mieux ses serveurs et données.

► LE PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENTS

Le niveau d'investissement envisagé pour les années à venir est encore très ambitieux.



DE NOMBEAUX PROJETS VONT CONTINUER A AVANCER EN 2024

Le 4^{ème} **groupe scolaire**, dont l'ouverture est prévue pour septembre 2026, sera situé à Ker Lann en proximité des équipements sportifs dont la Ville fait l'acquisition en 2024 et des futurs logements qui verront le jour en 2026. L'architecte a été choisi en septembre 2023 et les marchés de travaux seront lancés dans le courant l'année 2024. Ce projet est ambitieux en termes de qualités environnementales avec le choix de matériaux biosourcés, une centrale photovoltaïque, une cour végétalisée... Le coût du programme est réévalué à la hausse suite aux premières estimations à hauteur de 11 M€. Une recherche active pour trouver des subventions est en cours.

Suite à l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre en 2023 et le choix de l'esquisse, les travaux de **rénovation de l'Hôtel de Ville** seront lancés en 2024. L'hôtel de Ville est une passoire énergétique et a besoin de travaux au niveau énergétique (changements des menuiseries, isolation...) afin d'améliorer les conditions de travail et réduire le coût des fluides.

D'autres projets initiés en 2023 vont également continuer d'être mis en œuvre : la rénovation des chaufferies (celle du Grand Logis en 2024), le remplacement de la toiture de l'école Jacques Prévert, la réalisation du schéma directeur immobilier et énergétique qui fera l'inventaire de l'état du patrimoine de la Ville dans l'optique de se mettre en concordance avec le décret tertiaire, le réaménagement des cours d'école (après Champ l'Evêque en 2023 ce sera une nouvelle école cette année).

2024 SERA AUSSI L'ANNEE DE LANCEMENT DE NOUVEAUX PROJETS

Suite à l'étude sur les équipements culturels de la Ville réalisée en 2023, la proposition de restructuration du Grand Logis a été retenue afin d'optimiser les espaces. Ce projet sera lancé en fin d'année 2024.

Le Département d'Ille-et-Vilaine est vendeur des équipements sportifs qui sont situés sur Ker Lann. La Ville a décidé de les acheter pour 420 000 € afin de répondre aux besoins futurs dans ce secteur avec la venue du groupe scolaire et des nouveaux logements. Ces équipements nécessitant une mise à niveau pour certains, un plan de rénovation est prévu sur plusieurs années.

Par ailleurs, afin d'améliorer la sécurité de nos bâtiments et notamment des équipements sportifs, un système de contrôle d'accès lié au planning de réservation des salles sera mis en place.

Suite à l'arrivée de la chargée de mission transition écologique, un réseau des transitions a été créé. De ce réseau, le souhait de créer un lieu afin d'y accueillir la maison de la transition est ressorti. C'est le manoir de la Noé qui a été choisi et qui fera l'objet d'aménagements intérieurs au rez-de-chaussée et extérieurs.

Au niveau de l'aménagement de la Ville, les études pré-opérationnelles pour la réalisation de la futur ZAC multisites sont toujours en cours et réalisées par la SPLA territoire public. L'acquisition des terrains et de la maison au niveau du chemin du Rosier est programmée sur 2024.

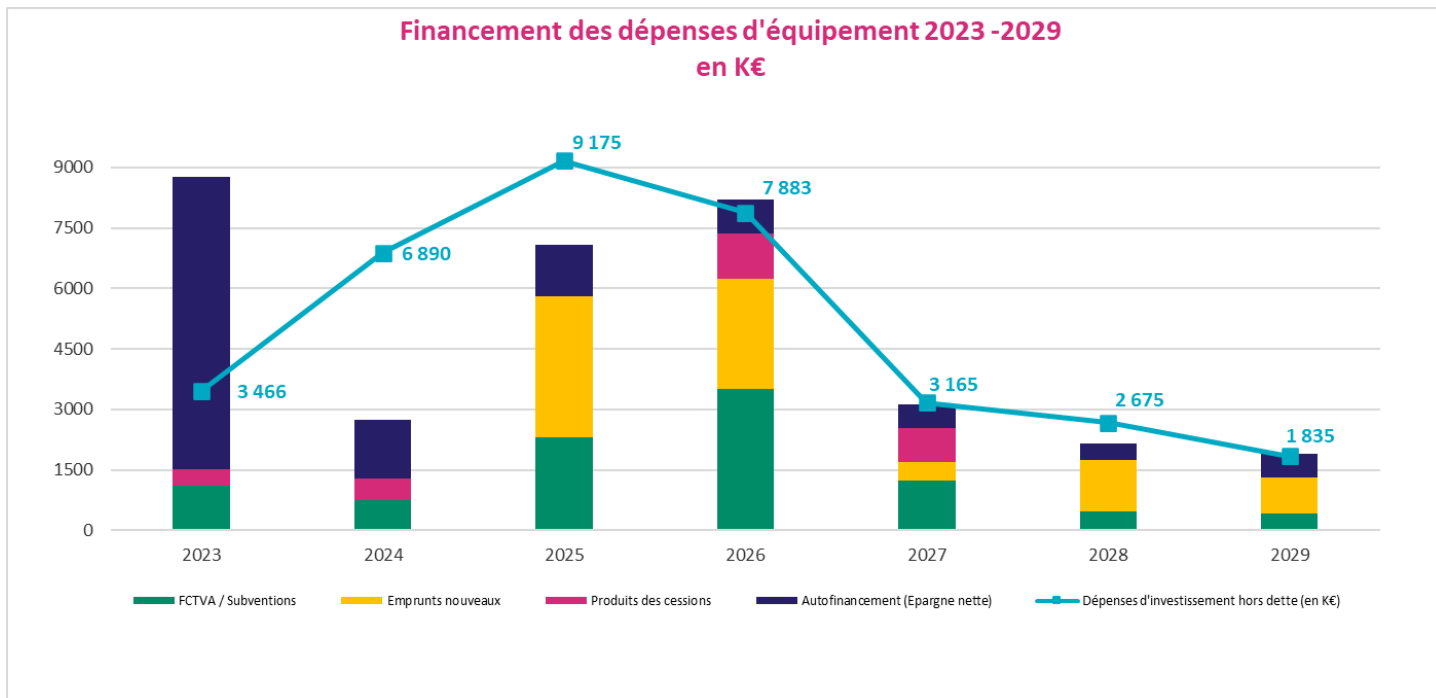
Par ailleurs, la Ville va continuer son plan de végétalisation et de plantation d'arbres. En 2024 la végétalisation du cimetière centre et des fontaines du Vert Buisson va être finalisée. Le réaménagement paysager et la désimperméabilisation d'une nouvelle cour d'école sont prévus.

ANNEXE 4 : ACTUALISATION DU PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT

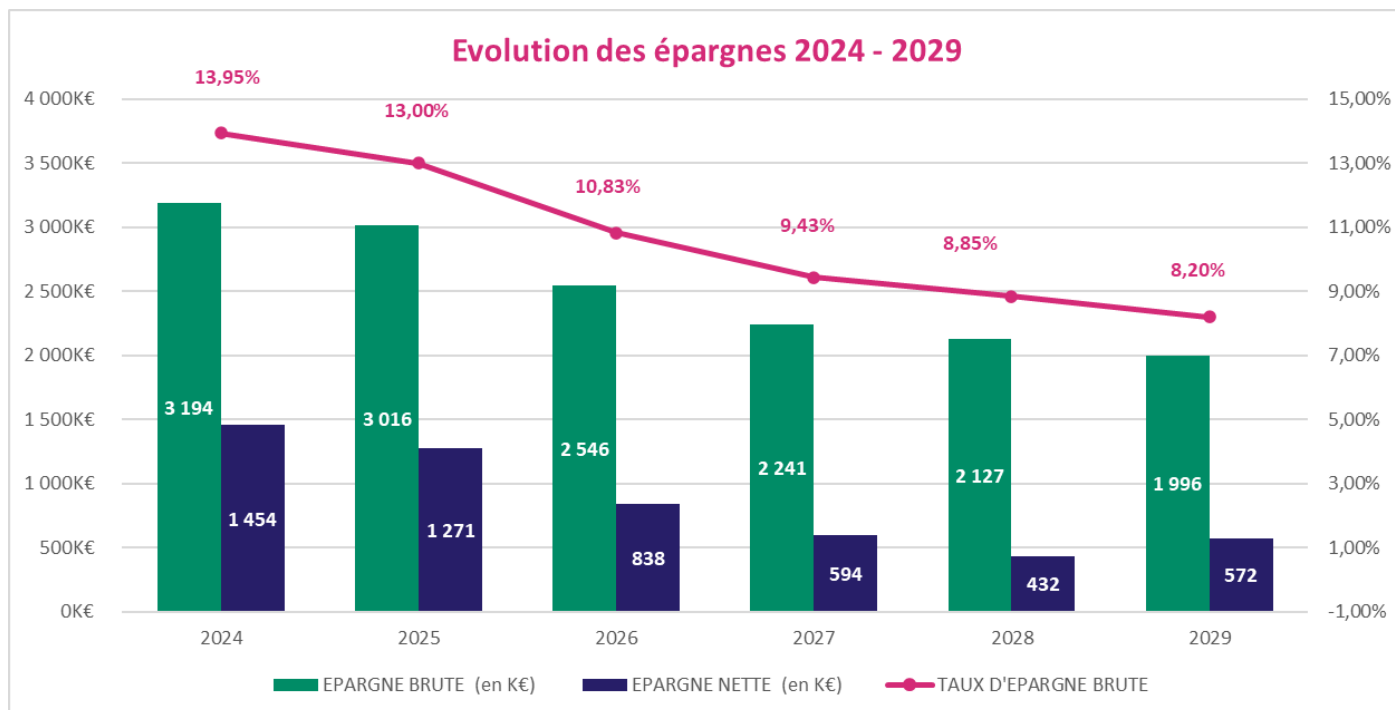
► LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

La ville doit perpétuellement chercher à adapter au mieux ses investissements avec le capital de dette à rembourser et son niveau d'épargne brute. Ce dernier découlant lui-même de la mise en adéquation des moyens de fonctionnement avec les besoins de la ville qui dépasse dorénavant les 20 000 habitants.

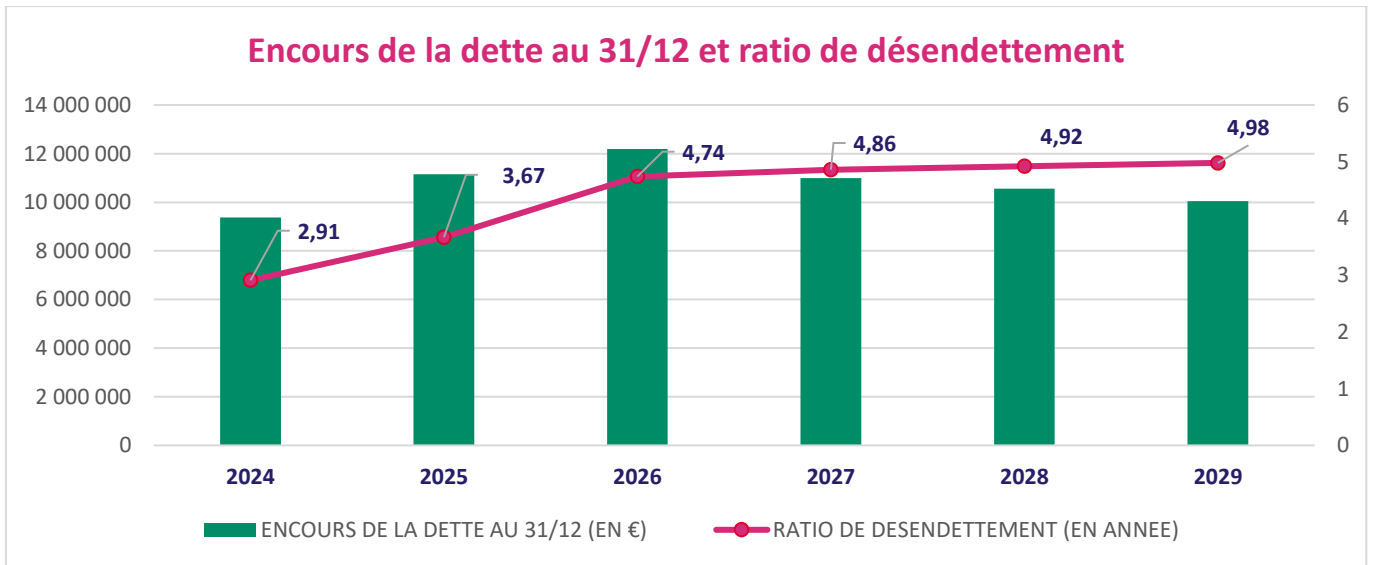
Sur la base de nos hypothèses prospectives, et au vu des investissements programmés, la ville va devoir s'endetter à nouveau dans les années à venir, mais l'excédent exceptionnel de 2023 permet de décaler la reprise de l'endettement à partir de 2025.



► DES RATIOS MAINTENUS A UN BON NIVEAU



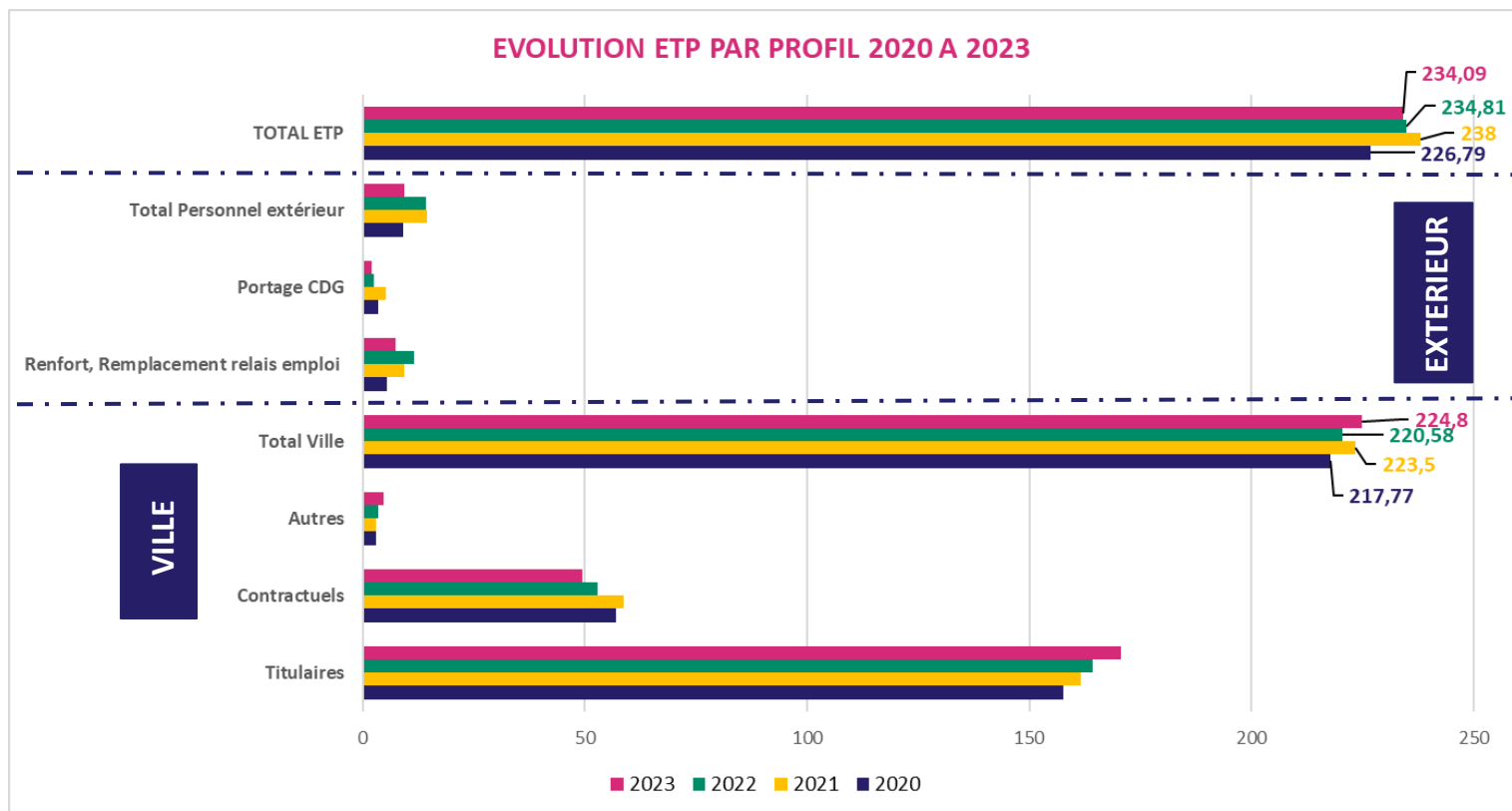
Même si l'épargne nette diminue au cours du mandat du fait du recours aux emprunts, elle est maintenue à un niveau correct. L'épargne brute reste solide, supérieure à 2M€, ce qui permet de conserver nos ratios à des taux très acceptables avec un maximum de 5 années de capacité de désendettement atteint en 2029 et une dette stable, inférieure à 10 M€.



ANNEXE 5 : DEPENSES PREVISIONNELLES 2024 PAR POLE (FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT)

ANNEXE 1 : Données RH rétrospectives

► Evolution des ETP par profil :



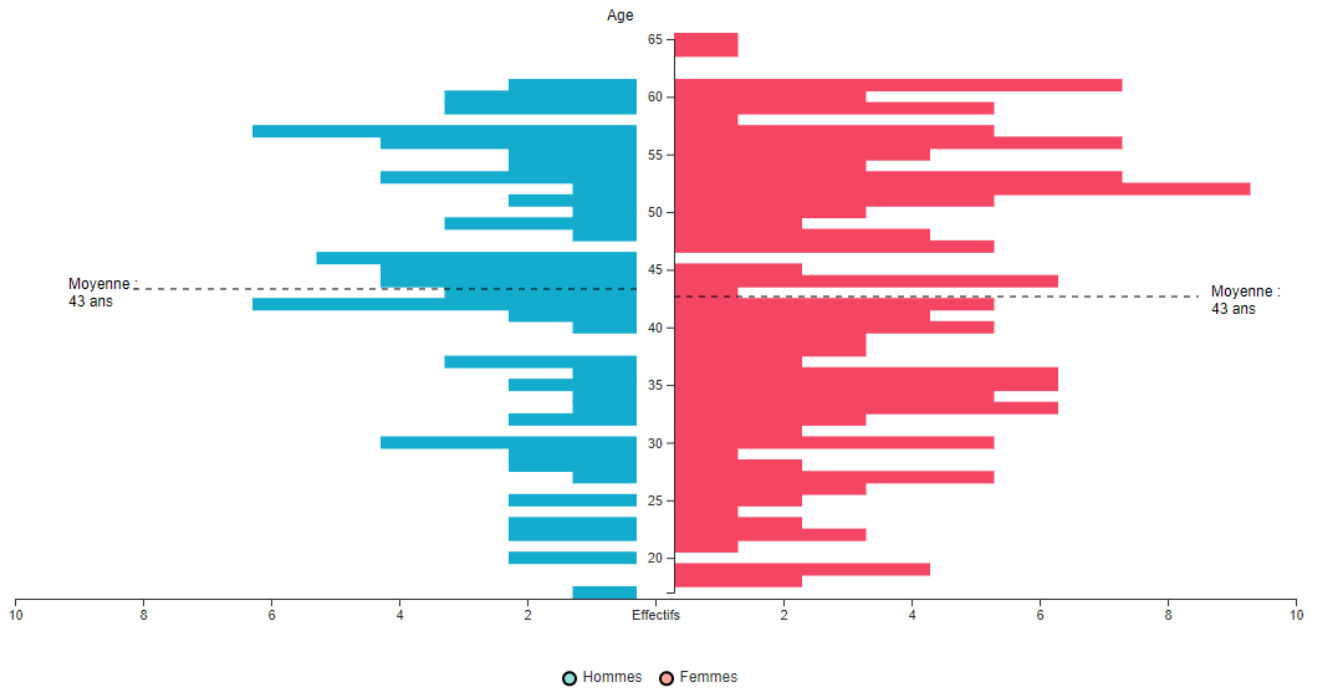
Depuis 2020, les ETP totaux sont passés de 226,79 à 234,09 soit une évolution de 7,3 ETP. Afin de réaliser le projet politique pour répondre aux besoins de la population et renforcer les services pour lesquels les missions se sont développées et donc leur charge de travail, un certain nombre de postes a été créés (transition écologique, centre social, Relais Petite Enfance, Informatique, Enfance/Jeunesse, communication).

En 2023, on notera un recours moindre au personnel extérieur. La crise sanitaire avait fortement accentué ce recours. L'année 2023 marque un retour à la normale.

Par ailleurs, le nombre de contractuels a diminué au profit des titulaires. Les lignes directrices de gestion RH fixées en 2024 ont mis l'accent sur la déprécarisation des agents. Les effets se voient en 2023.

► Pyramide des âges :

L'âge moyen constaté en décembre 2023 est de 43 ans, tous personnels contractuels et titulaires. Les effectifs de la Ville se situent dans la moyenne nationale. Ce sont les effectifs des personnels « animateurs » qui font baisser la moyenne d'âge.



► Éléments de la rémunération et temps de travail :

en k€	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Traitement Brut	5 410	5 491	5 590	5 876	6 275	6 502	7 223
<i>Dont Traitement de base</i>	4 526	4 608	4 635	4 842	5 041	5 122	5 805
<i>Dont heures supplémentaires</i>	89	75	82	86	76	72	-
<i>Dont SFT</i>	83	97	105	97	101	86	93
<i>Donc NBI</i>						35	37
<i>Dont Primes et Indemnités</i>	712	711	768	851	1 057	1 187	1 288
Charges patronales	2 310	2 279	2 377	2 512	2 589	2 778	3 050
Personnel extérieur	460	413	374	547	537	385	460
Charges hors salaires	265	262	275	276	283	322	352
Avantage en nature	24	22	16	24	23	45	-

Le décompte du temps de travail effectif est réalisé sur la base d'une durée annuelle de travail effectif de :



1607 HEURES MAXIMUM

(1600 heures + 7 heures pour la journée de solidarité). Décret n° 2000-815 du 25 août 2000

228 jours x 7h = 1596 heures
arrondies à **1600h**

1600 + 7h de la journée solidarité = **1607 heures**

Nombre de jours dans l'année : 365 jours

Repos hebdomadaires : 52 x 2 = 104 jours

Congés annuels : 5 x 5 = 25 jours

Forfait jours fériés : 8 jours

■ **Total des jours non travaillés** : 104 + 25 + 8 = 137 jours

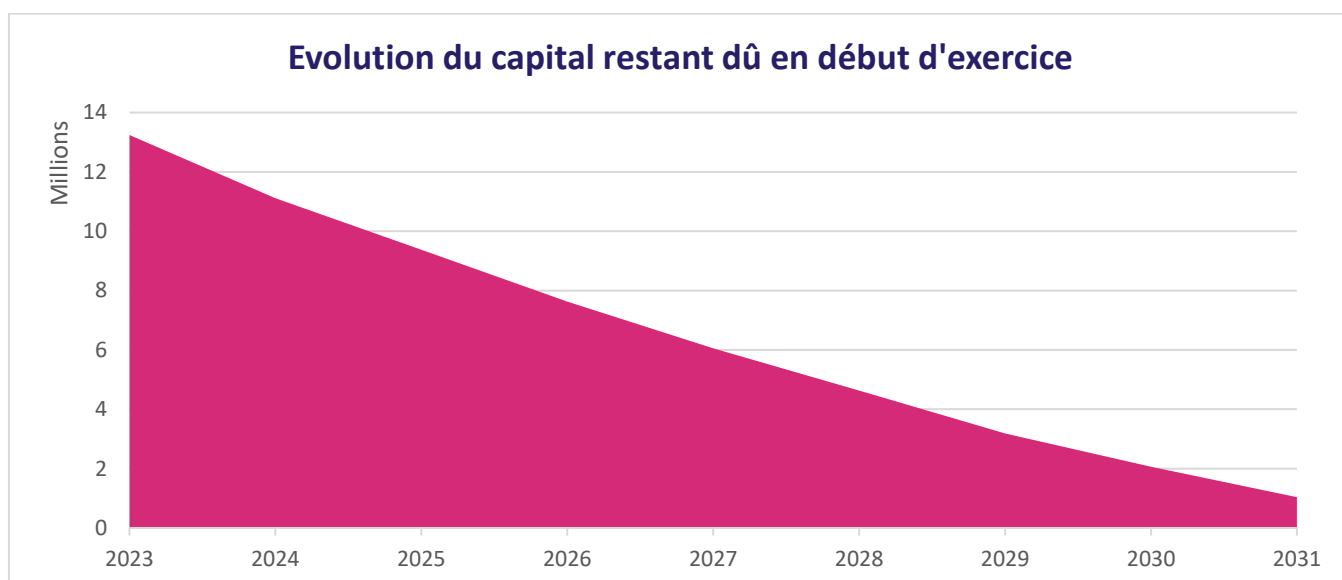
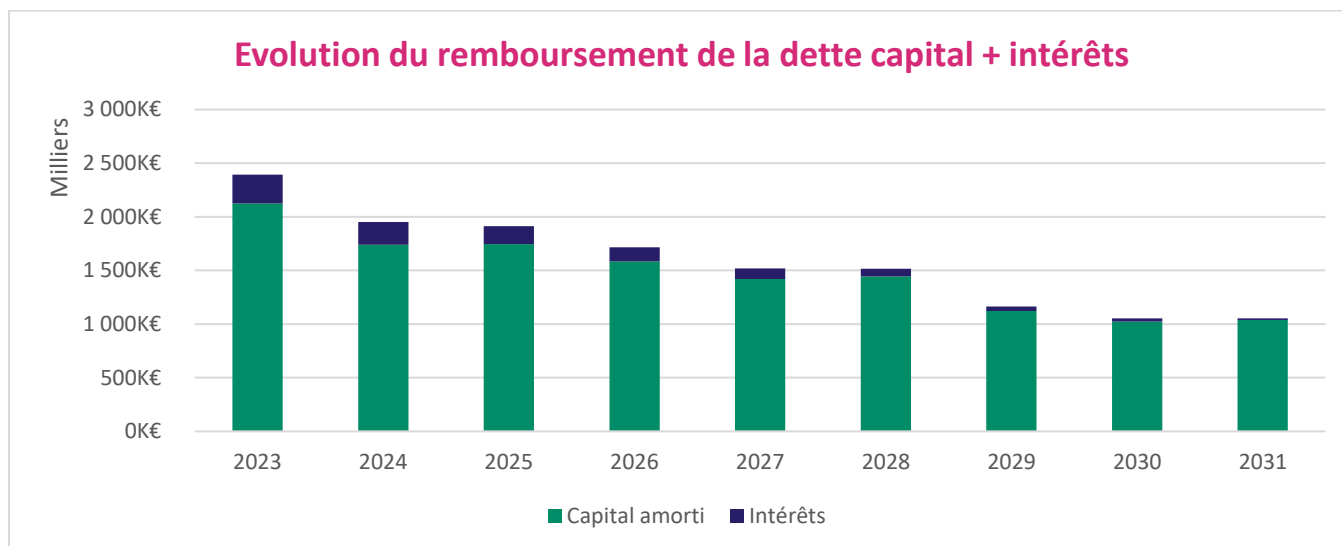
■ **Jours travaillés** : 365 - 137 = 228 jours

ANNEXE 2 : Eléments sur la dette actuelle de la Ville

► Profil extinction de la dette :

Le capital à amortir annuellement, sur la base de l'encours actuel reste entre 1,5M€ et 2,5M€ par an jusqu'en 2028 et descend progressivement ensuite en deçà à partir de 2029.

A noter que la ville encaisse annuellement 348 000 euros au titre du fonds de soutien de l'Etat pour la sortie de l'emprunt toxique.



► Répartition de la dette 2023 par prêteur

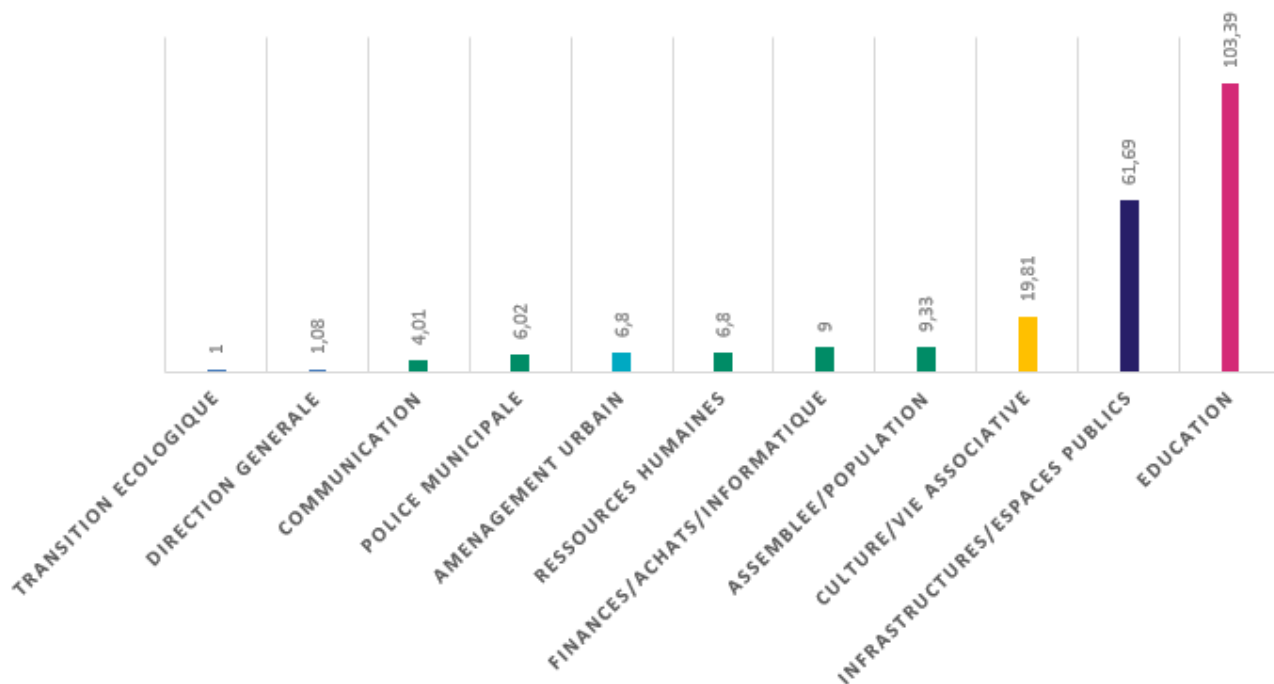
Le plus gros prêteur reste la SFIL car c'est la banque avec laquelle l'emprunt toxique a été renégocié. La dette est globalement bien répartie entre différents prêteurs.

DETTE 2023 PAR PRETEURS

	Montant emprunté	Capital restant dû	Annuité totale	En intérêts	En capital	Nombre de produits
Arkea	1 000 000	200 000,32	76 913,32	10 246,68	66 666,64	1
Caisse allocations familiales	75 000	52 500,00	7 500,00	-	7 500,00	1
Caisse d'épargne	2 500 000	333 333,16	180 279,14	13 612,46	166 666,68	1
Caisse des dépôts et consignations	1 850 000	738 264,07	165 461,60	34 089,73	131 371,87	1
Crédit agricole	4 862 268	100 000,16	383 213,86	17 592,02	365 621,84	3
Crédit foncier de France	1 000 000	333 333,20	79 287,29	12 620,61	66 666,68	1
SFIL CAFFIL	17 217 092,95	8 078 206,76	1 220 514,99	134 402,22	1 086 112,77	4
Société générale	3 500 000	1 283 333,08	277 626,64	44 293,28	233 333,36	2
Total	32 004 360,95	11 118 970,75	2 390 796,84	266 857,00	2 123 939,84	14

ANNEXE 3 : ETP 2024 prévisionnels par direction

ETP PREVISIONNELS 2024 PAR DIRECTION



C'est la direction de l'éducation qui reste toujours en tête de file des ETP de la Ville. Elle regroupe en effet de nombreux services : Crèche, Relais petite enfance, ALSH, Maison des Jeunes, Périscolaire, service Ecole (entretien et restauration dans les groupes scolaires) et cuisine centrale. De plus, des créations de postes en 2024 pour l'ouverture des places pour l'ALSH à l'ensemble des Bruzais le souhaitant, pour travailler sur la réduction du gaspillage alimentaire ou encore pour améliorer les conditions de travail des animateurs seront réalisées.

En 2024, ce sont également les pôles infrastructures et espaces publics et culture qui seront renforcés avec la création d'un poste au service bâtiment, un autre au service espaces verts et enfin un au service vie associative. Ces postes permettront de répondre à la charge de travail supplémentaire engendrée par l'acquisition des équipements sportifs de Ker Lann et l'agrandissement du patrimoine et des espaces verts à entretenir.

Le personnel extérieur n'est pas représenté dans ce graphique.

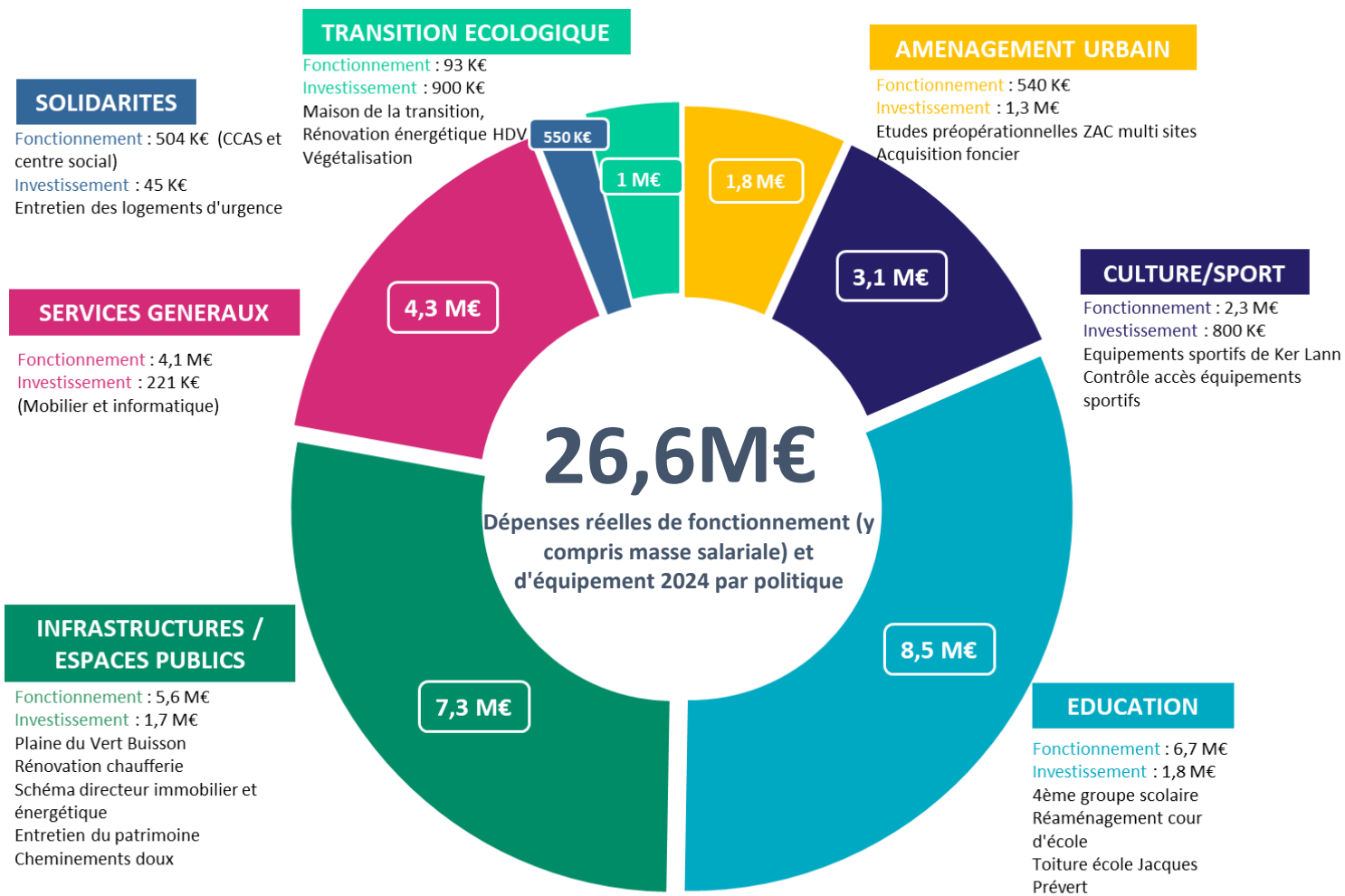
ANNEXE 4 : Actualisation du PPI (Plan Pluriannuel d'investissements)

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT (en K€)

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	TOTAL
Dépenses récurrentes	1 136	1 686	1 450	1 275	1 285	1 275	1 275	9 381
Projets 2024 - 2029	449	5 063	7 725	5 908	380	400	560	19 801
4ème groupe scolaire	220	1 200	5 000	4 571	0	0	0	10 991
Rénovation Hôtel de Ville	70	700	843	0	0	0	0	1 613
Equipements sportifs Ker Lann	0	602	235	284	0	0	560	1 681
Chemin du Rosier	0	566	0	0	0	0	0	566
Rénovation toiture école Jacques Prévert	0	371	0	0	0	0	0	371
Etudes pré-opérationnelles aménagement ZAC	54	338	275	0	0	0	0	667
Rénovation chaufferies	0	250	80	80	80	0	0	490
Aménagement plaine Yann-Fanch Kemener	0	240	0	0	0	0	0	240
Décret tertiaire (rénov. thermique bâtiment)	3	151	200	200	200	0	0	755
Réaménagement des cours d'école	97	116	50	0	0	0	0	263
Contrôle accès des équipements sportifs	0	100	0	0	0	0	0	100
Sanitaires automatiques Parc de l'an 2000 et HDV	0	100	0	0	0	0	0	100
Rénovation intérieure vestiaires de foot	0	96	0	0	0	0	0	96
Création de la maison de la transition	0	70	0	0	0	0	0	70
Amélioration sécurité école Jacques Prévert	0	45	0	0	0	0	0	45
Création abri camion bâtiment ST	0	45	0	0	0	0	0	45
Etude repérage des arbres	4	33	0	0	0	0	0	38
Défense incendie stade Belliard	0	20	0	0	0	0	0	20
Rénovation pompe passage souterrain gare	0	15	0	0	0	0	0	15
Projet équipement culturel	0	4	300	0	0	0	0	304
Terrain de rugby complémentaire en herbe	0	0	300	0	0	0	0	300
Borne RFID médiathèque	0	0	100	0	0	0	0	100
Extension cimetière	0	0	0	315	100	400	0	815
Aménagement Place de Bretagne	0	0	0	116	0	0	0	116
Ombrières Place de Bretagne	0	0	342	342	0	0	0	684
Projets achevés en 2023 (avec reste à réaliser en 2024)	1 775	105	0	0	0	0	0	1 880
Rénovation place du Docteur Joly	476	0	0	0	0	0	0	476
Création plateaux sportifs extérieurs	393	0	0	0	0	0	0	393
Chaufferie Vert Buisson	347	39	0	0	0	0	0	385
Grand Logis : bardage et ravalement	169	44	0	0	0	0	0	213
Système de diffusion du son au Grand Logis	127	0	0	0	0	0	0	127
Etude urbaine	50	0	0	0	0	0	0	50
Création salle de boxe et musculation et rénov. Dojo	72	0	0	0	0	0	0	72
Installation cavurnes (cimetière)	30	1	0	0	0	0	0	31
Sonorisation Vau Gaillard	20	0	0	0	0	0	0	20
Rénovation intérieure Jacques Prévert	1	12	0	0	0	0	0	13
Autres projets (MDE, Boël...)	90	8	0	0	0	0	0	99
Capacité d'investissement supplémentaire	0	0	0	700	1 500	1 000	0	3 200
Total	3 360	6 853	9 175	7 883	3 165	2 675	1 835	34 946

ANNEXE 5 : Dépenses prévisionnelles 2024 par pôles

Le graphique suivant représente les différentes dépenses prévisionnelles de fonctionnement (y compris masse salariale) et d'investissement par pôle pour l'année 2024.



ANNEXE 6 : Comparaison ratios

Nos dépenses de fonctionnement sont inférieures à la moyenne des communes RM de notre strate (dépenses totales et dépenses de personnel).

Nos recettes sont quant à elle supérieures. Les fluctuations sont dues aux cessions de terrains réalisées.

Le taux d'endettement par habitant poursuit sa baisse.

EVOLUTION DES PRINCIPAUX RATIOS

	2018	2019	2020	2021	2022	2023*	Moyenne des com. de 10 à 20 000 hab RM (2022)
Dépenses réelles de fonctionnement/population	796 €	790 €	781 €	830 €	856 €	869 €	923 €
Produits des impositions directes/population	492 €	494 €	506 €	564 €	570 €	610 €	594 €
Recettes réelles de fonctionnement/population	1 194 €	1 066 €	1 009 €	1 082 €	1 075 €	1 119 €	1 094 €
Dépenses de personnel/population	468 €	455 €	461 €	487 €	496 €	499 €	550 €
Dépenses d'équipement brut/population	213 €	200 €	206 €	266 €	133 €	167 €	434 €
Encours de la dette/population	1 193 €	1 045 €	928 €	808 €	669 €	553 €	805 €
Capacité de désendettement	5,7 ans	4,9 ans	3,3 ans	3,2 ans	3,3 ans	1,2 ans	5 ans
Taux d'autofinancement (Epargne brute/RRF)	15,20%	21,12%	21,58%	23,23%	19,40%	34,19%	15,40%

*retraité de l'excédent de la SPL NOA

Les données moyennes des communes RM sont extraites du dernier rapport de l'AUDIAR (exercice 2022). Les villes entre 10 et 20 000 habitants sont : Betton, Bruz, Cesson-Sévigné, Chantepie, Pacé, Saint-Grégoire et Saint-Jacques-de-la-Lande.